

LA PRESSE AFFAIRES

REER 2005

PROJETS *FLYÉS*
POUR RETRAITÉS *FLYÉS*
PAGE 4

RECETTES POUR
UNE RETRAITE RÊVÉE
PAGE 9

MICHEL GIRARD PROPOSE SIX
PLACEMENTS SÉCURITAIRES ET
POTENTIELLEMENT PAYANTS
PAGE 13

LAVIE RÊVÉE

LES MEILLEURS
MOYENS
D'ÉPARGNER ET
D'EN PROFITER



REER 2005

La vie vraiment moins chère à la retraite ?

PIERRE JUNEAU
LE SOLEIL

Les thèmes de la préparation à la retraite et de la longévité du capital accumulé à cette fin suscitent toujours de nombreuses discussions.

Voici ce qui se dit souvent sur le phénomène des dépenses à la retraite : « Les retraités n'ont pas les mêmes attentes, mais généralement les spécialistes sont trop pessimistes quant à l'avenir des futurs retraités. Ils devraient tenir compte des éléments suivants :

> Plus on avance en âge, plus le coût de l'épicerie diminue ;

> Le coût du logement diminue, car l'hypothèque résidentielle est généralement remboursée. Si le retraité est locataire, il a besoin de moins de pièces qu'auparavant ;

> L'habillement coûte aussi moins cher, car les retraités ont besoin de moins de vêtements qu'à l'époque où ils travaillaient à l'extérieur ;

> Les retraités ont liquidé leurs dettes avant la retraite et possèdent déjà auto, meubles, etc.

> À leur décès, les retraités n'ont pas à léguer d'importantes sommes d'argent à leurs enfants, car ces derniers ne sont plus à leur charge. Donc, les retraités peuvent se permettre d'éliminer graduellement leur capital tout au long de leur durée de vie estimée, et ne laisser à leurs enfants que leurs biens matériels (ex. : maison, chalet). »

Cela se reflète souvent, justement, au niveau de l'habillement, de l'ameublement, de la décoration intérieure, du transport, des loisirs, du magasinage, des voyages, etc. Les retraités ont en effet tout le temps de dépenser...

> Par contre, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'avoir des objectifs successoraux réalistes.

Enfin, il ne faut pas perdre de

le augmente. En effet, les enfants et leurs conjoints peuvent vous visiter régulièrement, et les grands-parents gardent également à l'occasion leurs petits-enfants. De plus, il faut tenir compte d'une tendance haussière régulière du coût du panier d'épicerie.

> Même si les retraités propriétaires ont souvent terminé de rembourser leur hypothèque, ce déboursé est souvent remplacé par le financement de travaux majeurs, tels la réfection de la toiture, le changement des fenêtres, des modifications à l'aménagement paysager, etc. De plus, tant pour les propriétaires que pour les locataires, les retraités décident souvent de demeurer dans une habitation

Tous les retraités n'ont malheureusement pas réussi à rembourser toutes leurs dettes avant d'arrêter de travailler.

devenue trop grande pour eux, car le déracinement est difficile à accepter, sinon à vivre — sans compter que, parfois, les enfants reviennent habiter à la maison.

> Tous les retraités n'ont malheureusement pas réussi à rembourser toutes leurs dettes avant d'arrêter de travailler. De plus, la discipline budgétaire ne constitue pas une vertu facile à vivre pour plusieurs. Cela se reflète souvent, justement, au niveau de l'habillement, de l'ameublement, de la décoration intérieure, du transport, des loisirs, du magasinage, des voyages, etc. Les retraités ont en effet tout le temps de dépenser...

> Par contre, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'avoir des objectifs successoraux réalistes.

Enfin, il ne faut pas perdre de

vue que la retraite dure de plus en plus longtemps. D'une part, les travailleurs se retirent de plus en plus jeunes ; d'autre part, notamment grâce aux progrès de la médecine, l'espérance de vie est de plus en plus longue.

Il importe donc de retenir des hypothèses conservatrices dans vos projections financières visant à vous assurer une retraite agréable en ce qui a trait à l'argent.

Il est aussi sans doute utile d'investir une partie de votre portefeuille sur le marché des actions, car il génère souvent un rendement additionnel décisif à long terme afin de ne pas survivre à son capital de retraite. Attention aussi aux impôts indirects qui peuvent faire baisser votre pouvoir d'achat de façon significative au fil des années.

Pensons aux taxes scolaires, municipales, et même aux impacts possibles à long terme d'un système de santé à deux volets. Enfin, la situation des retraités vivant seuls est souvent financièrement plus problématique que celle des couples.

Retenez que chaque situation est unique et mérite donc une analyse sérieuse débouchant sur l'utilisation d'outils et de produits financiers appropriés. La meilleure stratégie consiste donc à contrôler son budget, à élaborer les projections financières appropriées et à en faire le suivi annuel. Ainsi, vous vous assurerez de l'atteinte de vos objectifs de retraite.

Pierre Juneau, c.a., Pl. Fin., est représentant de courtier en valeurs mobilières de plein exercice et responsable de la fiscalité du bureau de Québec de MacDougall, MacDougall & MacTier inc. Vous pouvez le rejoindre à l'adresse de courriel pierre.juneau@videotron.ca

Vos dépenses à la retraite

Voici un petit guide qui pourrait vous aider à estimer vos dépenses une fois à la retraite.

Cotisations pour la retraite (Caisse de retraite au travail, RRQ, RERR)	Nulles
Cotisations professionnelles ou syndicales	Nulles
Cotisations à l'assurance emploi	Nulles
Dépenses de transport	Moindres
Vêtements	Moindres
Alimentation	Équivalentes
Entretien mécanique	Moindres
Logement	Stables
Loisirs	Haussées
Voyages	Haussées
Assurance vie	Moindres
Frais médicaux et médicaments	Haussées



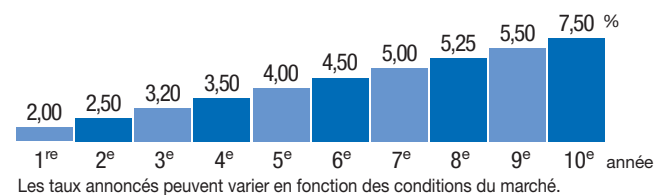
* Ce guide n'est qu'à titre indicatif. Chaque individu est un cas d'espèce avec ses priorités bien à lui.

Pour plus tard, c'est maintenant :

1 800 463-5229

REER Obligations à taux progressif

Plus vous investissez tôt et longtemps, plus c'est payant. Capital garanti.



BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Si vous désirez rencontrer un agent d'investissement, passez au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements

Québec

3284511

De la mine aux plages

Pendant 30 ans, dans les mines du nord du Québec, Edgar Element a rêvé de suivre les oiseaux migrateurs qui, l'automne, partaient vers le Sud.

SYLVAIN ROBILLARD
COLLABORATION SPÉCIALE

À l'image du personnage incarné par Tim Robbins dans le film *L'ombre de Shawshank*, Edgar Element, employé de la compagnie Cartier Mining n'avait qu'une idée en tête : s'évader un jour de sa prison minière pour rejoindre les plages ensoleillées. Et comme le héros de cinéma, il est parvenu à force de patience et de fins calculs.

« J'avais la ferme intention de prendre ma retraite à 53 ans, après 30 ans de service », se rappelle M. Element. Et il y est arrivé.

Embauché comme opérateur de tableaux de contrôle à Gagnon, peu après la création de la ville minière en 1961, puis comme mécanicien à Fermont, M. Element a été à l'emploi de la Cartier Mining jusqu'en 1991. Même s'il pouvait compter sur un fonds de pension, il n'aurait pu jouer au retraité migrateur sans le régime d'épargne retraite (REER).

Son fils Alain, planificateur financier à la Banque de Montréal, lui a donné le coup de main nécessaire pour qu'il puisse respecter son échéancier. « Mon père a commencé à cotiser dans les débuts de l'instauration des REER. Mais j'ai dû le convaincre, lui qui est de la génération du bas de laine, de déléguer un peu les certificats de placement garanti à faible rendement afin d'améliorer la performance globale de son portefeuille. Je l'ai amené à diversifier ses placements en investissant de 40 à 50 % de son avoir dans des fonds de dividendes. »

Les autres conseils donnés par fiston ? « Cotiser le maximum permis, toujours en début d'année, réinvestir mes retours d'impôt dans le REER, et fractionner mon revenu en utilisant le REER de ma mère pour permettre

d'équilibrer les revenus lors de la retraite. »

« Mon fils m'a effectivement beaucoup aidé, admet M. Element. Grâce à lui, j'ai pu quitter la Cartier Mining à 53 ans tel que prévu. J'ai toujours rêvé au climat du Sud pour un jour me permettre d'oublier les longs hivers de Fermont ! »

C'est ainsi que le jeune retraité et sa femme, Berthe Samuel, ont ensuite pris la route de la Floride six mois par année à partir de 1991. Le couple s'est alors acheté une maison à Fort Lauderdale, où il a écoulé les mois d'hiver jusqu'en 1998.

« Ma femme a alors été victime d'un grave accident et est devenue paraplégique, relate M. Element. Par la suite, nous avons dû cesser nos déplacements en Floride. »

Au moment de l'accident, M. Element avait 60 ans, un âge où plusieurs amorcent leur retraite. « Sans les REER, je n'aurais jamais pu me retirer à 53 ans. » Et il n'aurait donc probablement jamais pu réaliser le rêve d'oiseau migrateur qu'il a chéri toutes ces années dans l'enfer sous zéro des villes minières de Gagnon et Fermont.

Aujourd'hui, le couple écoule des jours heureux dans sa Gaspésie natale, réalisant un autre rêve, celui de retourner vivre sur les terres de leur enfance après un exil professionnel de 30 ans.

Encore une fois en grande partie grâce à la magie de la capitalisation à long terme, ils ont fait bâtir une grande maison juchée sur une colline en bordure du fleuve — un vaste domaine verdoyant de quatre acres. « Nous avons une magnifique vue sur les montagnes et le Saint-Laurent. C'est de toute beauté ! »

M. Element y pratique son hobby, l'horticulture, et s'occupe avec tendresse de l'amour de sa vie... l'esprit en paix.

GÉREZ VOTRE PATRIMOINE COMME UN PROPRIÉTAIRE D'ENTREPRISE!

1^{ère} règle: Soyez stratégique et rationnel

AU-DELÀ DU CONSEIL EXIGEZ L'EXPERTISE!

Eric Bisson



REER 2005

Rien ne sert de courir, il faut partir à point

MARC BEAUCHAMP
COLLABORATION SPÉCIALE

Le lièvre et la tortue, à l'instar de la cigale et de la fourmi des Fables de La Fontaine, servent une leçon à tous ceux et celles qui remettent à demain leur dessein. Ces fables peuvent en effet contribuer à l'apprentissage de l'épargne pour toute personne souhaitant se constituer un fonds de retraite pouvant assurer sa sécurité financière, en tout ou en partie, l'âge vénéré venu.

On ne le dira jamais trop, cotiser au plus tôt à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) s'avère la meilleure façon de s'assurer de confortables vieux jours sur le plan financier. « Grâce au soutien de l'État, formulé par des incitatifs fiscaux, le REER constitue

— et de loin — le placement le plus avantageux en vue de constituer un fonds de retraite », explique d'entrée de jeu M^e Maurice Mongrain, avocat-fiscaliste chez Desjardins Ducharme Stein Monast. Et, s'empresse-t-il d'ajouter, « cela vaut partout au Canada, puisqu'on applique le même traitement fiscal à ce chapitre d'un bout à l'autre du pays ».

Les représentants des institutions financières sont évidemment du même avis.

Mais de fait, qu'est-ce qu'un REER ?

Selon Hugo Lessard, planificateur financier chez BMO Banque de Montréal, à Terrebonne, un REER est, de façon imagée, une boîte ou un contenant dans lequel on peut mettre et on peut accumuler plusieurs types de place-

ments en vue d'établir et de profiter d'un revenu de retraite. Il peut s'agir de placements garantis, de fonds d'investissement ou même d'actions d'obligations à l'intérieur d'un REER autogéré. Lorsque les placements sont faits à l'intérieur d'un régime enregistré d'épargne-retraite, ils permettent d'accumuler des sommes à l'abri de l'impôt. Donc, le capital pourra croître plus rapidement que s'il avait été investi à l'extérieur du REER. « Il est ainsi essentiel de contribuer le plus tôt possible à un REER », rappelle M. Lessard.

Avantages à cotiser

Hugo Lessard propose de cotiser au maximum dans son REER chaque année. Ce maximum permis est égal à 18 % de votre revenu

annuel, sous réserve du plafond annuel fixé à 15 500 \$ pour l'année d'imposition 2004 et à 16 500 \$ pour 2005, en tenant compte du facteur d'équivalence.

Fait intéressant, si vous n'avez pu cotiser au maximum au cours d'une ou plusieurs années, il est possible de reprendre le terrain perdu en se prévalant des cotisations non utilisées au cours des années antérieures pour les investir, dans le respect des normes fiscales, dans une même année d'imposition ou sur plusieurs années à venir. Pour connaître le montant maximum déductible au titre de REER, référez-vous à votre avis de cotisation (document fourni par le gouvernement fédéral). On peut contracter un prêt REER afin d'aller chercher les cotisations non utilisées.

Le bon moment

Le moment propice pour l'ouverture d'un compte REER est lorsqu'on touche un revenu imposable pour bénéficier d'une économie d'impôt, explique M. Lessard.

Il est aussi souhaitable de cotiser le plus tôt possible dans l'année, et non d'attendre à la dernière minute, ajoute-t-il.

Le plan de cotisations périodiques (hebdomadaire ou mensuel), un plan d'épargne forcée, est une solution avantageuse au problème de liquidités en début d'année, un temps curieusement associé à l'éveil des sens pour la cotisation à un REER.

Cette méthode permet aussi de niveler le coût moyen d'achat de certains placements, comme un fonds d'investissement.

Vivre maintenant ou plus tard?

MARC TISON

Débat. Comme le poète Pierre Ronsard le conseillait à sa belle, faut-il profiter de sa jeunesse plutôt que de se réserver pour l'avenir ? Faut-il concentrer ses cotisations REER à l'âge mûr, quand les lourdes obligations des jeunes années ne sont plus que de lointains souvenirs ?

C'est la réflexion que propose le planificateur financier Pierre Larose, qui aime bien secouer vigoureusement les idées reçues. « Quand tu as 28 ou 30 ans, trois enfants, une lourde hypothèque, une auto à payer, je pense qu'il est un peu ridicule de se priver en prévision de ses 55 ou 60 ans, lance-t-il. La trentaine est justement le moment où tes responsabilités sont à leur maximum et où tu veux malgré tout avoir une certaine qualité de vie. »

Il assène ensuite son second argument : « Si on regarde le chemin de vie normal, les personnes de 50 ans n'ont plus d'enfants à charge, plus d'hypothèque sur la maison et ils ont peut-être 1000 \$ ou 1200 \$ par mois de surplus budgétaire. »

D'où sa conclusion : plutôt que de se priver de vacances, de bon temps avec ses enfants et de quelques plaisirs essentiels pour remplir ses REER à ras bord, mieux vaut limiter ses cotisations pendant que les obligations familiales sont encore à leur zénith. On reprendra une partie du retard dans la cinquantaine, à double ou triple dose s'il le faut.

« Il s'agit bien sûr d'être raisonnable, poursuit-il. Mais les institutions financières te font sentir coupable parce que tu n'achètes pas ton REER à 32 ans et vont jusqu'à te dire de te priver pour plus tard. Je pense qu'il faut contrebalancer la doctrine qu'elles enseignent au public. »

Oui, mais...

« Il me fait beaucoup rire, lance affectueusement l'actuaire et planificatrice financière Nathalie Bachand, qui aime bien débattre avec son coloré collègue. Mais ma crainte, c'est que ce discours incite les gens à s'acheter le cinéma maison de 30 000 \$ payable en 36 mois, plus la grosse voiture de l'année, plus le voyage à payer plus tard. Je ne voudrais pas propager le message de la qualité de vie à tout prix. »

Elle fait aussi valoir qu'avec les familles qui se forment plus tard, il est de plus en plus rare que les obligations familiales se soient évaporées à 50 ans.

« Il faut établir ses propres objectifs, soutient-elle. Qu'est-ce qui est important pour moi ? Vivre pleinement avec mes enfants ou épargner pour ma retraite ? Il faut avoir conscience que si je vis pleinement maintenant, je ne prendrai pas ma retraite à 55 ans. Il faut aussi savoir si je cotise à un régime de retraite, dans quel cas l'épargne va moins m'inquiéter. Mais si je suis travailleur autonome, la question est différente. »

Pour sa part, Louise Béliard, planificatrice financière et représentante en épargne collective chez RBC Investissements, défend vigoureusement les vertus des cotisations précoces. « Pour des mensualités et des rendements semblables, la personne qui ne cotise que de 18 à 28 ans récoltera davantage que celle qui cotise le même montant de 28 ans à sa retraite, assure-t-elle. Si petite qu'une contribution puisse être, elle va travailler pour nous. Il est vrai qu'on disposera de plus de liquidités à 45 ans, mais on aura moins de temps pour qu'elles profitent. »

Le bonheur à tout âge

Pierre Larose n'est pas démonté par l'argument. « Je ne nie pas que le capital de retraite sera moins intéressant à 60 ou 65 ans, admet-il. Mais la planification financière n'est pas qu'une question de chiffres. C'est aussi une question de besoin immédiat. Est-il préférable de mettre 12 000 \$ dans son REER ou de n'y consacrer que 7000 \$ et de garder 5000 \$ pour prendre trois semaines de vacances et éviter une dépression ? Ça, les institutions financières n'en parlent jamais. Je ne dis pas à mon client de 32 ans de ne pas prendre de REER. Mais je lui dis d'être raisonnable et de garder un oeil sur sa qualité de vie, sa vie de couple, ses enfants, ses vacances. »

Une fois la retraite venue, les revenus moins élevés ne provoqueront-ils pas certains regrets ?

« Pour moi, ce n'est pas un drame, car de plus en plus de gens vont continuer à travailler plus tard, rétorque-t-il. Il y a de plus en plus de possibilités de travailler deux ou trois jours par semaine. Ce ne sont pas toutes les personnes de 60 ou 65 ans qui veulent aller s'asseoir chez elles pour regarder la télévision. »

Faut-il en référer à cet autre classique, *La cigale et la fourmi* ? Un sujet à débattre avec son planificateur financier. Car tout est question de choix éclairé.

Ne vous malretraitez pas.

CPG ACTION CANADIEN

84,5%*
5 ANS

POTENTIEL DE RENDEMENT PLUS ÉLEVÉ QU'UN CPG RÉGULIER

Pour connaître l'option REER qui vous convient ou pour tout autre renseignement, rencontrez l'un de nos conseillers ou composez le 1 877 252 REER.



*Ceci représente le taux annuel maximum pouvant être versé pour le terme de 5 ans. En effet, le rendement maximal pouvant être versé sur ce produit est de 50 % sur 5 ans. Donc, si l'appréciation de l'indice entre l'émission et le terme du produit égale ou dépasse 50 % vous aurez droit au rendement annuel pondéré de 8,45 % pour le terme de 5 ans. Le rendement annuel pourrait être inférieur ou être nul si l'appréciation de l'indice est moindre ou inexistante. Le capital déposé devra être remboursé à l'arrivée du terme. Tous les détails sont disponibles en succursale. Offre d'une durée limitée.

REER 2005



Denise Bureau avec sa compagne de voyage Huguette Loiselle à Milford Sound, en Nouvelle-Zélande.

PHOTOS COLLECTION DE DENISE BUREAU

Projets flyés pour retraités flyés

L'ambiance est à la fête pour le groupe des retraités flyés qui se sont réunis dans un petit restaurant antillais de la rue Fullum à Montréal. Les flyés ne donnent pas l'impression de faire partie du troisième âge, à les entendre raconter des histoires drôles tout en savourant un repas bien arrosé.

ISABELLE DAMPHOUSSE

«Je vis les plus belles années de ma vie», lance Denise Dionne qui a acquis une maison de chambres, semblable à celle du téléroman *Chambres en ville*, en prenant sa retraite. «Mes pensionnaires m'appellent Louise (Deschâtelets) pour me taquiner», dit-elle.

Cette retraitée de l'enseignement est aussi une grande voyageuse. Elle ne s'en cache pas, elle profite des plaisirs de la vie. «L'après-midi, je vais parfois prendre un verre de champagne à mon spa», avoue-t-elle en faisant un clin d'oeil.

L'Association des retraités flyés est un regroupement de retraités qui veulent relever des défis, qui désirent s'engager dans différents projets, au pays ou ailleurs dans le monde. L'organisme se veut aussi un lieu de rencontre et de partage.

Toutes les deux semaines, Madeleine Pelletier organise pour les flyés les soupers «resto tour du monde», qui se tiennent dans des restaurants de cuisine internationale, dans la région de Montréal. Les globe-trotters peuvent s'y rencontrer, mais aussi échanger avec ceux qui désirent partir à la conquête du monde.

C'est lors de l'un de ces soupers que Claire Letarte et Solange St-Louis se sont rencontrées et qu'elles ont par la suite décidé de voyager en Inde pendant un mois avec d'autres amis. «Au début de notre projet, nous étions un groupe de quatre, mais notre projet a suscité tellement d'intérêt au sein des flyés que nous sommes 12 à nous être envolés pour

l'Inde», raconte Mme Letarte.

Ce voyage, elles se le remémorent encore avec des étincelles dans les yeux. De nouvelles aventures germent toujours dans leurs esprits. En attendant de repartir à la conquête du monde, elles sont très actives. Mme St-Louis s'adonne notamment à l'écriture, une passion qui dormait en elle.

Cette révolution de la retraite n'est pas une surprise lorsque l'on constate l'augmentation de l'espérance de vie et la croissance des revenus des gens de 65 ans et plus, qui a été de plus de 25% entre 1981 et 2000, selon l'Institut de la statistique du Québec.

Les principaux moteurs de cet accroissement des revenus sont les régimes de rentes des gouvernements, mais aussi les régimes privés de retraite, tels les régimes d'employeurs et les REER.

Mme Letarte affirme que ce sont les fonds accumulés dans son REER qui lui permettent d'accomplir ses rêves. «Je ne considère pas que je me suis sacrifiée pour cotiser à mes REER, je cotisais naturellement, parce que c'était une obligation comme une autre», dit-elle.

En revanche, sa compagne de voyage, nouvellement retraitée de l'enseignement, n'a pas encore touché à son REER. La pension de son ancien employeur lui suffit, mais elle n'hésitera pas à retirer ses billes du régime enregistré d'épargne retraite lorsqu'elle en sentira le besoin.

«Tu sais, l'argent que tu gardais quand tu étais jeune pour tes vieux jours, eh bien, c'est maintenant!» affirme Gabrielle Vaillancourt, une flyée globe-trotter.

Les flyés voyageurs s'estiment privilégiés. Environ le tiers des ménages québécois dont le soutien principal est âgé entre 45 et 65 ans n'aurait pas les moyens de remplacer plus des deux tiers de leur revenu s'ils prenaient leur retraite à 65 ans, indique une étude de Statistique Canada. En outre, la baisse des marchés financiers ces dernières années a fait fondre comme neige au soleil les économies accumulées dans les REER de plusieurs.

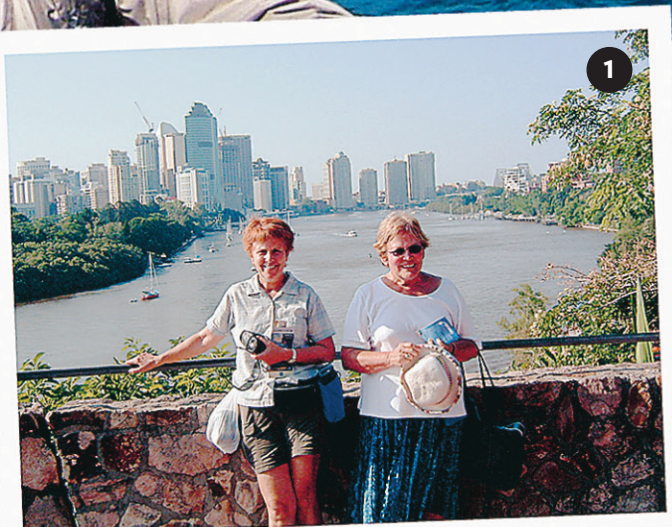
Aux prises avec une situation financière ne leur permettant pas de maintenir le style de vie souhaité, plusieurs personnes en âge de prendre leur retraite choisissent de travailler à temps partiel.

C'est le cas de l'organisatrice des soupers du groupe, Mme Pelletier. Cette diététicienne-nutritionniste de formation travaille à temps partiel en tant que guide touristique. «J'ai un travail qui me plaît beaucoup», dit-elle. Mais elle confie que si elle travaille toujours, c'est pour avoir les moyens de visiter son fils qui demeure en Suisse. Un rêve qu'elle caresse.

À chacune de leur rencontre, les flyés réinventent leur monde. Ils ont maintenant le temps et l'énergie pour réaliser pratiquement tous leurs rêves, même les plus fous. Voyager, faire du bénévolat, partir en mission à l'étranger, écrire, rien ne semble vouloir les arrêter.

Ils n'hésitent pas à tourner le dos aux activités traditionnellement réservées aux aînés, ce qui démontre bien qu'avec l'arrivée des baby-boomers à la retraite, le concept même de retraite s'apprête à être réinventé.

Pour contacter les Retraités flyés : <http://communautic.uqam.ca/webriaq/lesretraitesflyes/>



1. Un moment de repos à Brisbane, en Australie.
2. Baignade avec les raies à Bora Bora.
3. Claire Letarte et Gemma Pelletier devant « l'atelier de couture » à Jaisalmere, Inde.
4. À Sydney, Australie, Denise Bureau a fait la connaissance de sept membres des SW (Women Welcome Women World Wide), un organisme dont elle fait partie.



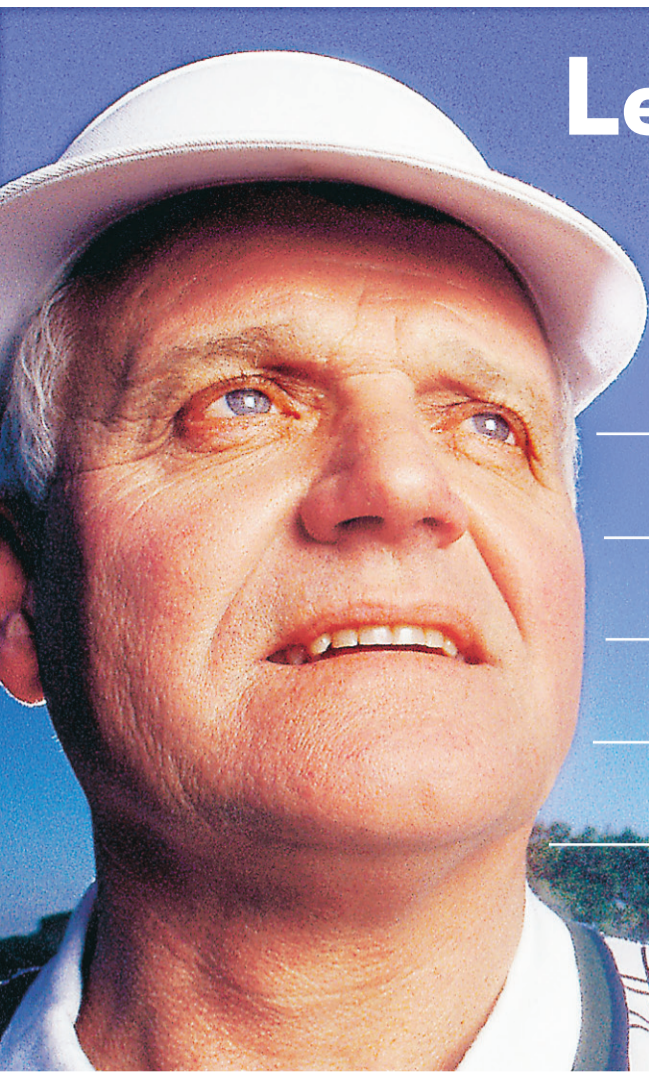
GÉREZ VOTRE PATRIMOINE COMME UN PROPRIÉTAIRE D'ENTREPRISE!

2^e règle: Entourez-vous de professionnels qui travaillent ensemble pour vous!

AU-DELÀ DU CONSEIL EXIGEZ L'EXPERTISE!

Cris Brisson





Le REER en chiffres

La moitié des baby-boomers québécois, soit la tranche de la population âgée de 45 à 54 ans, comptent moins de 50 000 \$ d'épargne. Dans les Prairies, c'est la moitié des baby-boomers qui ont plus de 100 000 \$ d'épargne.

48% des Canadiens disent cotiser à un REER principalement pour s'assurer d'un revenu décent à la retraite tandis que 40 % le font surtout pour l'économie d'impôt que cela procure.

38% des Québécois âgés entre 45 et 54 ans comptent cotiser à un REER cette année. Au Canada anglais, c'est 47 % des baby-boomers qui épargneront pour la retraite en cette nouvelle saison des REER.

37% des Québécois âgés entre 45 et 54 ans disent vouloir, une fois à la retraite, s'acheter un véhicule récréatif, une caravane ou un bateau. Ce chiffre est de 28 % dans l'ensemble du Canada.

36% des Québécois (contre 27 % des Canadiens) espèrent séjourner une partie de l'hiver dans le Sud pour s'y prélasser sur les plages ou exercer leur élan au golf.

27% des Canadiens prévoient investir dans des actions en 2005 contre seulement 19 % l'an passé.

19% des retraités québécois deviennent travailleurs autonomes à la retraite. Si l'on se fie aux plans des futurs retraités, ils seront 37 % à le faire à l'avenir.

11% des Québécois comptent sur des gains éventuels à la loterie pour assurer leur retraite.

Source: Decima

SERVICE DIAPASON FONDS DESJARDINS

Ceci n'est pas un accord de guitare

C'est un instrument de gestion simplifié qui vous permet de jouer sur plusieurs fonds.

Parce qu'il n'est pas toujours facile d'orchestrer l'ensemble de vos placements, le Service Diapason Fonds Desjardins vous propose des portefeuilles diversifiés préétablis afin de vous simplifier la tâche dans le choix d'un investissement correspondant vraiment à votre profil. Vous bénéficierez du même coup de plusieurs avantages :

- Répartition optimale de votre actif en un seul et même placement
- Rééquilibrage trimestriel
- Augmentation du potentiel de rendement
- Diminution de la variabilité du portefeuille

Consultez votre conseiller à la caisse, faites le 1 800 CAISSES ou visitez le www.fondsdesjardins.com

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins dans lesquels le service de répartition d'actif investit avant de faire un placement.

Solutions de placement

FONDS 
Desjardins

 **Desjardins**

Conjuguer avoirs et êtres

Une caisse de retraite devenue REER

YVES GINGRAS

Réjean Fontaine s'y connaît en finance : il a déjà travaillé à la Banque Royale, au Fonds de solidarité de la FTQ et à Investissement Québec.

Pourtant, lorsqu'il a quitté Investissement Québec, il se tourne vers son courtier en valeurs mobilières, Pierre Riopel, pour obtenir des conseils au sujet de sa caisse de retraite.

« J'ai travaillé pour des institutions financières, mais je ne savais même pas que l'on pouvait transférer une caisse de retraite dans un REER », mentionne M. Fontaine.

En effet, c'est après avoir écouté les conseils de M. Riopel, conseiller en placement pour le Groupe Option Retraite, que M. Fontaine a transféré son régime de pension dans un compte de retraite immobilisé (CRI).

« Le CRI est un REER, sauf que les fonds qui y sont déposés proviennent directement d'une caisse de retraite » lors d'un changement d'emploi ou d'une préretraite, explique le conseiller. Il est interdit d'y faire des cotisations ou des retraits — l'avantage étant de laisser croître les

sommes à l'abri de l'impôt, tout comme dans un REER.

« Pour retirer des sommes d'un CRI, il faut les convertir en fonds de revenu viager (FRV) ou en rente, ce qui pourra être fait n'importe quand entre l'ouverture du CRI et l'âge de 69 ans », rappelle M. Riopel.

Les avantages du FRV

Les avantages du FRV sont nombreux, tout comme ses inconvénients. Il faudra donc que le contribuable, aidé de son conseiller, analyse les tenants et aboutissants de cette option avant d'effectuer son choix.

Le premier avantage du FRV est sa flexibilité. Contrairement à un régime de pension qui verse une somme fixe chaque mois, le retraité pourra retirer une somme en fonction de ses besoins, à la condition de respecter les minimum et maximum prévus à la loi.

Par exemple, un jeune retraité en pleine forme pourrait encaisser de plus fortes sommes en début de retraite pour s'acheter un bateau ou une caravane. Le FRV offre cette possibilité, contrairement au régime de l'employeur. De plus, il pourra en cas de difficultés passagères toucher un revenu temporaire en sus du montant normalement alloué.

En 2005, un retraité âgé de 54 ans ou moins pourra retirer jusqu'à 16 440 \$ en excédent de la somme maximale autrement établie. Pour avoir droit à ce montant, le contribuable devra n'avoir qu'un seul FRV et ses revenus anticipés pour les 12 mois qui suivent le retrait ne devraient pas excéder le seuil de 16 440 \$.

Entre 55 et 64 ans, vous aurez cependant le droit de faire des retraits peu importe votre revenu. Le retrait ne devra cependant pas être supérieur au montant que vous aurez droit de recevoir en vertu du Régime de rentes du Québec et de la Pension de la sécurité de vieillesse.

La possibilité de transférer ces fonds au REER de son conjoint en cas de décès est un autre avantage des CRI et FRV. En effet, les sommes versées par une caisse de re-



PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE ©
Réjean Fontaine, v-p finances au Groupe Gaudreault, a suivi les conseils de son courtier, Pierre Riopel, qui lui a suggéré de transférer son régime de pension dans un compte de retraite immobilisé.

traite au conjoint survivant sont souvent inférieures à celles accumulées, surtout en début de retraite. Il est à noter toutefois que cet avantage ne vaut que pour les CRI de juridiction provinciale et non pour ceux de juridiction fédérale (REER immobilisés).

La souplesse du FRV permet

le supplément de revenu garanti et le supplément de vieillesse entre 65 et 69 ans.

Avantages du régime d'employeur

Si le CRI et le FRV disposent de certains atouts, ils ne sont toutefois pas indiqués pour tous les investisseurs. Certes, si les mar-

rems boursiers n'est pas l'apanage de tous.

De plus, le manque de flexibilité, inconvénient pour certains, peut devenir un attrait important pour d'autres personnes. En effet, les personnes dépendantes seront rassurées par le fait qu'ils ne pourront retirer plus d'argent que prévu. Elles sont ainsi à l'abri des pulsions qui pourraient les pousser à faire des dépenses folles diminuant à outrance leurs réserves.

La caisse de retraite de l'employeur sera également avantageuse si vous pensez vivre longtemps. En effet, plus vous vivrez vieux et plus la FRV risque éventuellement de s'épuiser. La pension de l'employeur, pour sa part, vous sera versée jusqu'à votre décès. Donc, pension de l'employeur ou CRI ? Pensez-y bien !

Contrairement à un régime de pension qui verse une somme fixe chaque mois, le FRV permet au retraité de retirer une somme en fonction de ses besoins.

aussi de mettre en place de nombreuses stratégies fiscales à la retraite. À titre d'exemple, comme le retraité pourra décider quand il transformera son CRI en FRV, il pourra ne commencer à encaisser des sommes de son FRV qu'à l'âge de 69 ans afin de maximiser

chés sont favorables, vous obtiendrez sans doute de bons rendements.

À l'inverse, si les marchés fléchissent, vous subirez des revers de fortune mettant ainsi en péril vos projets à la retraite. Et la quiétude d'esprit en période de

Combien faut-il d'argent pour bien vivre sa retraite?

YVES GINGRAS

Les Québécois sont fort nombreux à se fier à la Providence quand vient le temps de planifier leur retraite. En effet, selon une étude récente réalisée par Ipsos-Reid pour le compte de la Banque Royale, seulement 59 % d'entre eux ont déjà, seul ou avec l'aide d'un conseiller, tenté de prévoir leurs revenus et leurs dépenses à la retraite.

Pourtant, les conseillers en planification financière sont unanimes quant à la nécessité de planifier le plus tôt possible la retraite, car les rentes gouvernementales ne suffiront pas à assurer aux pensionnés une retraite dorée.

Plusieurs conseillers affirment que les futurs retraités devraient viser à toucher une rente équivalente à 70 % du revenu gagné lors de leur vie active. Or, toutes les rentes gouvernementales ne remplacent au plus que 40 % des revenus, d'où un manque à gagner de 30 %.

Mais pourquoi 70 % et non pas 100 % ? Parce que vos obligations financières ont tendance à diminuer une fois à la retraite. Par exemple, les enfants auront quitté le nid familial ;

vous aurez probablement fini de rembourser l'hypothèque ; vous n'aurez plus besoin d'épargner pour la retraite puisque vous y serez (enfin...) ; vous dépenserez moins pour les vêtements car vous ne travaillerez plus ; vous dinerez moins souvent au restaurant avec des contacts d'affaires, etc. De plus, comme vos revenus seront moindres, vous serez moins im-

posés. Ce point de vue, toutefois, n'est pas partagé par tous. Certains planificateurs font remarquer que les jeunes retraités sont encore en pleine forme et planifient bien souvent des voyages dans le Sud, de nombreuses escapades sur les pentes de ski, l'achat d'un chalet, etc. Ces derniers devraient donc compter sur le plus haut pourcentage possible de leurs revenus de travail s'ils désirent réaliser leurs rêves.

Évidemment, si vous êtes du genre à mener une petite vie tranquille dans un logement humble et que vos loisirs consistent à aller prendre un café, à jouer aux cartes avec des amis ou à lire des livres empruntés à une bibliothèque, les rentes gouvernementales pourront constituer l'essentiel de vos revenus de retraite.

Pourquoi de 60 à 70 % de votre revenu

	Revenu Brut	Impôt	Ass. emploi	RRQ	Dépenses de travail	Épargne	Revenu net
Vie active	40 000 \$	9 310 \$	761 \$	861 \$	2 400 \$	4 000 \$	22 668 \$
Retraite	28 000 \$	4 443 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	23 557 \$

Note : À la retraite, les contribuables n'ont plus à payer les primes d'assurance emploi et les cotisations au Régime des rentes du Québec. De plus, ils bénéficient de crédits d'impôt réservés aux personnes âgées.

Pendant, le sybarite qui veut profiter à plein de la vie risque de trouver le temps bien long. D'autant plus que la durée de la retraite tend à se prolonger. Les plus âgés se rappelleront leurs grands-parents qui prenaient leur retraite à 65 ans pour quitter ce monde quelques années plus tard. La retraite se résumait donc à quelques années de repos durement mérité et le capital requis pour la financer

n'était pas important. À l'époque, rares étaient ceux qui atteignaient les vénérables âges de 80, 90 ou 100 ans.

De nos jours, la situation est bien différente. Si en 1973 la retraite s'échelonnait en moyenne sur 13 ans, elle s'étend maintenant sur plus de 20 ans, et les experts prévoient qu'elle durera 25 ans en 2015.

De plus, selon ceux qui croient que 70 % du revenu n'est peut-être pas

suffisant, ces gains en matière d'espérance de vie auront pour conséquence d'augmenter encore plus les coûts des soins médicaux en fin de vie. Il se pourrait que les retraités les plus âgés s'offrent, à titre d'exemple, des services d'infirmières personnelles ou des interventions chirurgicales coûteuses pratiquées plus rapidement hors du secteur public gratuit, d'où la nécessité de prévoir des revenus encore plus importants à la retraite.

DE BONS CONSEILS?

Il est bon de se rappeler que votre conseiller est peut-être en position de conflit d'intérêt lorsqu'il vous recommande de retirer les fonds de votre caisse de retraite pour les placer dans un CRI ou un FRV. Votre conseiller est en effet souvent rémunéré en fonction des actifs qu'il a sous gestion ou des ventes qu'il génère : il peut donc être avantageux pour lui de procéder au transfert de votre caisse de retraite, car les fonds retirés seront alors investis dans des placements qu'il vous vendra, augmentant du coup ses actifs sous gestion et ses commissions de vente. Il faut donc s'assurer de traiter avec un conseiller en qui vous avez confiance. Et comme dans tous les cas, la meilleure façon de choisir un conseiller intègre consiste à vous renseigner auprès de connaissances.

Le REER autogéré : un outil de plus

JEAN COURCHESNE
LE SOLEIL

Le REER autogéré, s'il est bien utilisé, peut vous permettre à la fois d'obtenir des rendements satisfaisants et de minimiser le risque associé à votre stratégie.

Ce genre de REER offre à l'investisseur de nombreux avantages, mais comporte nécessairement quelques inconvénients qu'il est important de faire ressortir.

Le principal avantage est sans contredit la grande panoplie de placements que vous pouvez y inclure. Outre les produits traditionnels d'épargne (CPG et obligations d'épargne), le REER autogéré peut contenir par exemple les produits financiers suivants : les actions de corporations publiques et privées, les obligations gouvernementales et corporatives, les unités de fonds communs de placement, des hypothèques sur des propriétés situées au Canada, des unités de fonds de travailleurs (FTQ et CSN). Comme avec n'importe quel type de REER, le fisc limite la portion étrangère à 30 %.

En raison du grand nombre de placements qu'il peut contenir, le REER autogéré permet une plus grande diversification que les REER offerts par les institutions financières. En pratique, le REER autogéré permet de concentrer la gestion de ses placements tout en conservant une grande diversification — ce qui veut dire que même si la totalité de votre REER est gérée au même endroit, vous ne mettez pas tous vos oeufs dans le même panier.

Sur une base mensuelle ou trimestrielle, vous recevez un état de compte consolidé qui décrit l'ensemble de vos placements.

Le REER autogéré permet aussi de faire des contributions en nature ou en biens. Concrètement, cela signifie que si vous possédez par exemple des valeurs mobilières comme des actions, des obligations ou des fonds communs de placement, vous pouvez les déposer dans le REER et effectuer ainsi une cotisation REER sans avoir à effectuer de débourse.

Certains utilisent le REER autogéré comme une source de financement pour leur résidence (REER hypothèque) ou pour investir dans leur entreprise. Cependant, dans ces deux derniers cas, il y a des conditions particulières à respecter.

Malheureusement, rien n'est gratuit dans ce monde. Cette réalité s'applique aussi au REER autogéré. Habituellement, les fiduciaires de ces régimes prélèvent en moyenne, indépendamment de la valeur accumulée dans le REER, des honoraires d'administration annuels variant entre 125 \$ et 150 \$. Ces frais ne sont pas déductibles.

En temps de frénésie boursière, la tentation peut devenir forte de vouloir augmenter la valeur du REER en prenant des risques plus élevés. Souvenez-vous néanmoins que vos épargnes doivent vous assurer des revenus décents à la retraite. De plus, comme la vie du retraité dure de plus en plus longtemps, il faut utiliser judicieusement le REER autogéré.

Les gens connaissent mal les REER autogérés ; ils sourcilent lorsqu'on leur parle de ce produit financier et répondent « pas pour moi ». Le mot autogéré fait peur. En fait, un nombre restreint de personnes gèrent elles-mêmes de façon véritablement autonome leur REER. Celles qui le font passent alors par un courtier escompteur qui fait la garde du compte et effectue les transactions à la demande de l'investisseur.

En général, les REER autogérés sont davantage utilisés comme un outil de gestion du capital et se gèrent conjointement avec un conseiller financier professionnel. Celui-ci veille à ce que la stratégie de placement soit conforme à la réalité de son client et à ses objectifs.

Lorsque vous détenez un REER autogéré, vous disposez d'une grande souplesse au niveau du transfert éventuel du compte. Habituellement, comme ce dernier est constitué de valeurs mobilières, il peut se transférer en bloc (transfert en biens) d'un fiduciaire à un autre. Il vaut donc le coup de considérer sérieusement cette possibilité dans le choix de votre REER, car elle donne une assurance de qualité quant au service.

En effet, votre conseiller a tout intérêt à vous donner satisfaction, car vous pouvez transférer les valeurs de votre compte chez un compétiteur du jour au lendemain.

Jean Courchesne, c.g.a. et planificateur financier, est vice-président adjoint et gestionnaire chez Placements et Trust Eterna à Québec.

La relation conseiller-client: quand chacun y gagne

Qui décide

51 % des Québécois âgés entre 18 et 64 ans consultent un conseiller pour avoir des suggestions, mais prennent seuls les décisions finales.

37 % consultent des parents, des amis, des collègues de travail, les journaux, Internet et prennent eux-mêmes leurs décisions.

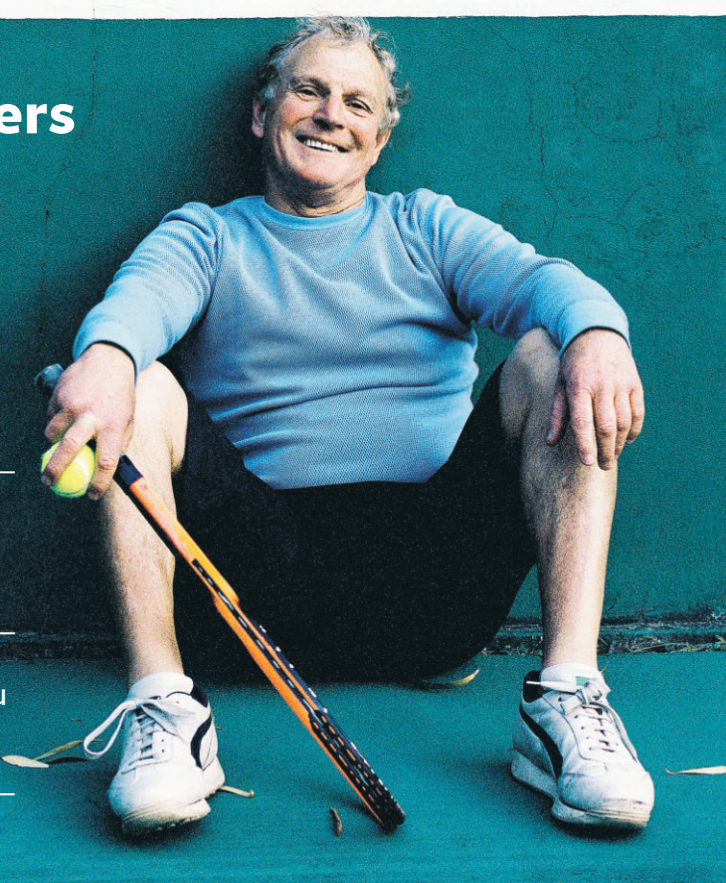
12 % confient les décisions à un conseiller.

La satisfaction envers les conseillers

58 % de ceux qui consultent un conseiller sont très satisfaits.

37 % sont assez satisfaits.

5 % sont peu ou pas du tout satisfaits.



YVES GINGRAS

Réjean Fontaine a travaillé pendant plusieurs années dans les domaines de la banque et de l'investissement. L'argent, il connaît. Pourquoi alors recourir à un conseiller pour le guider dans ses choix de placement ?

« Je m'y connais assez en placements, mais j'aime les suggestions de Pierre (Riopel). De plus, il est bon de discuter avec quelqu'un avant de prendre des décisions. Cela permet de conforter mon analyse et mes choix », explique M. Fontaine.

« De plus, Réjean (Fontaine) travaille à temps plein et il n'a pas le temps de suivre de nombreux titres. Il se consacre entièrement à ses tâches professionnelles, et s'il gérait lui-même ses placements, son rendement au bureau risquerait d'en souffrir », explique M. Riopel.

« Parfois, c'est même moi qui propose des placements à mon conseiller, qui analyse ma suggestion et apporte son point de vue. »

Cela n'empêche pas M. Fontaine de faire ses devoirs. « Parfois, c'est même moi qui propose des placements à mon conseiller, qui analyse ma suggestion et apporte son point de vue », explique avec fierté M. Fontaine.

« Oui, c'est vrai », acquiesce Pierre Riopel, conseiller de M. Fontaine, qui a dû faire de longues recherches sur les titres pétroliers, un secteur qui n'était pas parmi ses favoris, car son client tenait absolument à investir dans ce secteur. « De toute façon, les titres que j'ai étudiés pour Réjean s'ajoutent à la liste de sociétés que je suis assidûment, et mes autres clients en bénéficieraient », commente avec philosophie le conseiller en placement.

M. Fontaine aime bien également le fait que tous ses placements, à l'exception de ses assurances, soient gérés par M. Riopel.

« Souvent, les gens ont des placements un peu partout. Des fonds de placements dans une banque, des certificats de dépôts à une caisse populaire, des fonds de travailleurs, des obligations d'épargne auprès du gouvernement fédéral ou provincial, etc. Il est alors difficile de faire une bonne planification. De plus, qu'arrivera-t-il si je meurt ? C'est mon épouse qui aura tout un travail de débroussaillage à faire », fait remarquer M. Fontaine.

M. Riopel atteste d'ailleurs de la difficulté de procéder à une bonne planification financière s'il n'est pas au courant de l'ensemble du portrait financier de son client. « Par exemple, le Fonds de solidarité FTQ permet d'augmenter le contenu étranger admissible dans son REER. Mais si je ne suis pas au courant que mon client a investi des sommes dans le Fonds, il me manque un détail important », explique-t-il avant de faire remarquer que son organisation, contrairement à d'autres, permet de rapatrier les actions du Fonds de la FTQ dans le compte du client.

Quant au fait que M. Riopel n'ait pas le droit des assurances, contrairement à d'autres planificateurs financiers, M. Fontaine préfère qu'il en soit ainsi. Il est mal à l'aise avec les conseillers travaillant pour des sociétés d'assurance qui ont, selon lui, tendance à mousser un peu trop les produits de leur employeur.

M. Riopel mentionne que, de toute façon, son client le tient au courant de sa situation en ce domaine et qu'il pourrait éventuellement lui suggérer le nom d'un professionnel. Son employeur, le Groupe Option Retraite, dispose d'ailleurs d'une filiale spécialisée en assurance.

GÉREZ VOTRE PATRIMOINE COMME UN PROPRIÉTAIRE D'ENTREPRISE!

3^e règle: Ne négligez pas votre planification fiscale.

Pour connaître les autres règles, assistez à ce séminaire unique : 2 février au Château Vaudreuil à Vaudreuil • 8 février au Sheraton Laval à Laval

9 février à l'Hôtel Sandman à Longueuil • 16 février au Le Carlton à St-Léonard

Les modèles de gestion présentés s'appliqueront à des portefeuilles d'investissement de 100 000 \$ et plus.

AU-DELÀ DU CONSEIL EXIGEZ L'EXPERTISE!



B.A. Finance, D. Fisc., PL. Fin. AVC, CMA, FICVMI. Conseiller financier

TÉLÉPHONE : (514) 707-3205

REER 2005

Une retraite dorée et une maison de rêve

Grâce au RAP, il est possible d'investir dans son REER tout en devenant propriétaire

YVES GINGRAS

Loulou et Pierrot sont deux jeunes tourtereaux qui aimeraient bien posséder leur petit nid douillet bien à eux. D'un côté, on leur fait miroiter les avantages pécuniaires et les plaisirs de la propriété mais, de l'autre côté, on leur rappelle l'importance de cotiser le plus tôt possible au REER.

Mais comment s'y prendre lorsqu'il ne nous reste que quelques dollars par mois une fois effectués les versements sur les prêts étudiants, les prêts auto, le loyer, etc. ? Découragés, nos tourtereaux doivent faire une croix soit sur le REER, soit sur la maison. Du moins le croient-ils. À courir deux lapins à la fois, ne risquez-t-on pas d'en attraper aucun ?

Néanmoins, le régime d'accès à la propriété (RAP) fournit peut-être le moyen de capturer les deux lapins à la fois. Mais comment ?

Nos deux tourtereaux travaillent déjà depuis quelques années et ont probablement accumulé ce que les experts appellent des droits de cotisations inutilisés. En d'autres termes, lorsque vous travaillez, vous avez le droit de verser à un Régime enregistré d'épargne retraite 18 % des revenus gagnés (moins la valeur de vos cotisations à une caisse de retraite), à l'exception de certains revenus comme ceux provenant de l'assurance emploi. Or, la plupart des jeunes travailleurs ne cotisent pas à un REER, accumulant ainsi des droits de cotisations inutilisés.

Par exemple, durant leurs études, ils ont occupé divers petits postes peu rémunérateurs qui rapportaient disons 10 000 \$ par année. Cependant, une cotisation à un REER ne figurait pas alors à leur liste de priorités.

Or, 18 % de 10 000 \$, à titre d'exemple, constitue quand même

une contribution reportée de 1800 \$. S'ils ont étudié pendant six ans (deux ans au cégep et quatre à l'université), ils se retrouvent donc chacun avec des cotisations inutilisées de 10 800 \$. Si, de plus, ils ont terminé leurs études respectives depuis quelques années, Loulou et Pierrot disposent maintenant de plus de 20 000 \$ en cotisations inutilisées, le maximum que l'on peut retirer en vertu du Régime d'accèsion à la propriété (RAP).

Pierrot et Loulou pourront alors emprunter chacun 20 000 \$ qu'ils verseront immédiatement dans leur REER afin d'utiliser ces cotisations inutilisées. Ces sommes, totalisant 40 000 \$, pourront être retirées au bout de 90 jours pour l'achat d'une maison. Comme ils gagnent respectivement environ 42 000 \$ et 35 000 \$ par année, ils recevront un remboursement d'impôt de 38 % de la contri-

bution REER, soit environ 15 200 \$. Dans l'éventualité de l'achat d'une maison de 100 000 \$, la somme « rappée » de 40 000 \$, plus le remboursement d'impôt de 15 200 \$, permettra à notre jeune couple de faire un paiement initial de 55 200 \$ lors de l'achat de la maison. Ils n'auraient donc besoin que d'une hypothèque de 46 800 \$. De plus, ils économiseront des sommes importantes en assurance hypothécaire (pouvant atteindre jusqu'à 2,5 % du prix de la maison) puisqu'ils verseront plus de 25 % du prix d'achat de la maison.

Au seul titre des paiements hypothécaires, l'économie sera d'environ 290 \$ par mois si l'on suppose un taux d'intérêt de 6 % et une période d'amortissement de 25 ans.

Mise en garde

Il y a cependant un hic. Le capital retiré du REER devra être remboursé

sur 15 ans, et ce dès la deuxième année suivant le retrait. Par exemple, si vous retirez 20 000 \$ pour acheter une maison au printemps 2005, vous devrez rembourser à votre REER un quinzième de la somme retirée, soit 1333,33 \$, de 2007 à 2021. À défaut, vous serez imposé sur le montant du versement oublié. Dans notre exemple, si l'on suppose un taux d'impôt constant de 38 %, la pénalité atteindrait 506,67 \$ par année.

Certains experts mettent donc en garde les contribuables qui pourraient être tentés par cette façon d'accéder à la propriété. Certes, les versements hypothécaires seront réduits significativement, mais il faut tenir compte du fait que deux paiements s'ajoutent aux mensualités du couple : le remboursement au REER sur 15 ans et celui du prêt négocié pour effectuer la contribution au REER. Cela serait d'autant plus dangereux pour les personnes n'ayant aucune épargne, témoignant ainsi d'un manque de discipline budgétaire. Comment ces personnes pourront-elles en effet faire face à trois mensualités si elles n'ont pas été en mesure de contribuer à un REER avant de s'acheter une maison ?



SOLUTIONS DE FINANCEMENT

TOUT-EN-UN

PLANIFIER L'AVENIR PEUT ÊTRE TRÈS REPOSANT

LA NOUVELLE FAÇON SIMPLIFIÉE DE FINANCER VOS PLUS BEAUX PROJETS

Le nouveau Tout-En-Un^{MD} de la Banque Nationale vous permet de mettre à profit la valeur nette de votre maison ou de vos placements*.

Vous pouvez ainsi investir dans vos REER sans avoir à négocier un autre moyen de financement ou encore, saisir les occasions de placement au moment où elles se présentent.

On peut vous aider

1 888 TELNAT-1 www.bnc.ca

BANQUE NATIONALE

LA PREMIÈRE BANQUE AU QUÉBEC

Acheter une maison à même les fonds de travailleurs

YVES GINGRAS

Contrairement à l'opinion largement répandue, les sommes déposées dans les fonds de travailleurs peuvent être retirées pour acheter une maison dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété (RAP).

Et puisque ces Fonds fournissent des crédits d'impôt supplémentaires de 30 %, en plus de la déduction fiscale accordée par les autres REER, ils deviennent d'autant plus intéressants pour « rapper », si l'on se fie à Denis Leclerc, vice-président à l'actionnariat au Fonds de solidarité de la FTQ.

Par exemple, un contribuable gagnant 40 000 \$ par année et investissant dans le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ ou le Fonds de la CSN économisera 68 % de son investissement en impôt au lieu du 38 % accordé par un REER traditionnel.

Il pourrait donc investir le maximum annuel permis de 5000 \$ pendant quatre ans et retirer les sommes à la fin de cette période pour s'acheter une résidence. Il aura ainsi à sa disposition les 20 000 \$ que le Régime d'accèsion à la propriété permet de retirer d'un REER et il aura également touché, au cours de ces quatre ans, des remboursements d'impôt totaux de 13 600 \$.

Si le conjoint du contribuable a opté pour la même stratégie, notre couple comptera donc sur 40 000 \$ pour l'acquisition d'une résidence et les économies d'impôt sur quatre ans totaliseront 27 200 \$.

Mieux, si les remboursements d'impôt reçus sont épargnés, le couple disposera de 67 200 \$ à titre de paiement initial sur sa maison. Ces sommes pourront être également utilisées pour rembourser au plus vite des dettes comme les prêts étudiants, les prêts auto ou les soldes de cartes de crédit. Ils seront ainsi libérés de lourdes charges qui auraient pu nuire à leur capacité de payer l'hypothèque de la maison.

À ne pas oublier, cependant, le couple devra effectuer le remboursement sur 15 ans à un fonds de travailleurs. Si le remboursement est plutôt versé à un REER traditionnel, ils devront rembourser au fisc 30 % du quinzième du retrait, soit la portion équivalente au crédit reçu lors de la contribution au fonds.

Si aucun remboursement n'est fait, peu importe le genre de REER, la pénalité sera haussée d'un autre 38 %, si nous supposons un revenu de 40 000 \$ pour les deux membres du couple.

Par exemple, le contribuable ayant retiré 15 000 \$ du Fonds de solidarité devra rembourser à compter de la deuxième année civile suivante la somme de 1000 \$. Si les remboursements sont faits à un REER autre que ceux des deux centrales syndicales, les autorités fiscales ajouteront 300 \$ à l'impôt à payer (150 \$ au provincial et 150 \$ au fédéral) de chacune des deux conjoints pour chacune des années pour lesquelles les remboursements ne seront pas effectués.

Remboursement payant

Un des handicaps des fonds de travailleurs dans le cadre du RAP est la limite de 5000 \$ de cotisation par année. De plus, le contribuable ne peut utiliser les cotisations inutilisées des années passées, contrairement aux REER traditionnels des institutions financières.

Toutefois, « le Fonds de solidarité dispose d'une entente avec la Banque Nationale. Cette dernière accepte de prêter de l'argent pour une cotisation courante au Fonds », explique Denis Leclerc.

M. Leclerc propose également une autre stratégie pour les acquéreurs de maison qui auraient peur de ne pouvoir effectuer les remboursements sur 15 ans des sommes retirées d'un REER traditionnel. « Les capitaux retirés d'un REER normal auprès d'une banque ou d'une caisse ne doivent pas être forcément remboursés dans un REER enregistré auprès de la même institution. Ainsi, le contribuable pourra verser ses remboursements à un fonds de travailleurs. Comme il s'agit de nouvelles cotisations, il pourra alors bénéficier des crédits de 30 % », explique le vice-président du Fonds de solidarité.

Un contribuable remboursant le maximum de 1 333,33 \$ par année pourra alors recevoir un crédit total (crédits fédéral et provincial combinés) de 400 \$, ce qui allégera d'autant ses obligations envers le fisc.

Évidemment, l'actionnaire du Fonds qui aura encaissé dans le cadre du RAP des sommes en provenance d'un fonds de travailleurs ne pourra bénéficier de ces crédits, car il en a déjà profité avec ses cotisations initiales.

Recettes pour une retraite rêvée

Mieux vaut s'y prendre tôt, mais il n'est jamais trop tard pour préparer la vie après la carrière

Theresa Ebdon
The Globe and Mail

Avant même d'avoir terminé la première année de sa jeune carrière d'ingénieure, Julie Adshade, 24 ans, commence à penser à sa retraite. En fait, elle a le sentiment d'accuser un léger retard sur sa planification. Elle est sur le marché du travail depuis sept mois et elle songe à son premier REER.

« Je veux prendre ma retraite dans la cinquantaine, dit-elle. À ce moment-là, on se sent encore assez jeune pour voyager et pour faire quelque chose de sa vie. Je gagne suffisamment d'argent pour me sentir à l'aise maintenant, mais à quoi ça sert de travailler si on ne peut pas économiser pour faire un jour ce qu'on souhaite vraiment faire ? »

Pour l'instant, elle estime être en mesure de verser dans un REER quelques centaines de dollars par mois et elle dispose déjà d'une épargne de 5000 \$.

« On pourrait imprimer sa photo sur des affiches pour faire la promotion de la planification de la retraite auprès des jeunes gens », soutient Patricia Lovett-Reid, vice-présidente de TD Waterhouse. Selon elle, la première décennie de la carrière est le moment idéal pour commencer à épargner en vue de la retraite.

Pourquoi ? Parce que l'abri fiscal que représente un REER signifie que vous différez tout argent que vous devez au gouvernement, ce qui résulte en un rendement composé sur littéralement toute une vie — c'est-à-dire que vos rendements commencent à générer des gains par eux-mêmes, en plus de l'argent que vous investissez dans vos contributions.

Par exemple, un jeune de 25 ans qui contribue 6000 \$ par année pendant 10 ans, à un taux de rendement annuel composé de 7,5 %, disposera d'environ 743 000 \$ à l'âge de 65 ans, explique M^{me} Lovett-Reid. Une personne de 35 ans qui investit 10 000 \$ par année au même taux de rendement pendant 10 ans disposera quant à elle d'environ 601 000 \$. La différence entre les deux montants est suffisante pour acheter une maison dans plusieurs régions du Canada.

Mais que vous ayez travaillé



PHOTO FOURNIE PAR LE GLOBE AND MAIL

À 24 ans, Julie Adshade commence déjà à penser à la vie après la carrière. « On pourrait imprimer sa photo sur des affiches pour faire la promotion de la planification de la retraite auprès des jeunes gens », soutient Patricia Lovett-Reid, vice-présidente de TD Waterhouse.

« Selon sa tolérance au risque, c'est l'occasion pour elle de privilégier fortement les actions dans son portefeuille, soutient M^{me} Lovett-Reid. Son argent n'est pas très sollicité, elle n'a pas à bâtir une famille ou faire un versement initial sur une maison. Elle pourrait laisser le temps et le rendement composé faire leur oeuvre

régimes enregistrés et de retenir les services d'un conseiller pour adopter une bonne stratégie.

Les dettes

> Autre problème touchant les personnes dont la carrière est déjà bien entamée : elles en sont souvent à un âge où elles ont acheté une maison ou fondé une famille, commençant ainsi à accumuler des dettes, ce qui rend l'épargne encore plus difficile. « Il se peut que leurs gains soient plus importants qu'avant, indique M. Zaks, mais elles ont plus de dépenses. Elles doivent aussi épargner pour les études de leurs enfants et payer l'assurance-vie pour protéger leur famille. »

La plupart des conseillers financiers recommandent de régler les dettes comportant de hauts taux d'intérêt avant de commencer à épargner en vue de la retraite. Si vous êtes à mi-carrière et que vous n'avez pas fait trop d'efforts pour épargner, pas de panique, soutient M. Zaks. Quelques bonnes années d'épargne peuvent survenir plusieurs décennies après le début de votre carrière, une fois que vous aurez réglé vos dettes et que la stabilité d'emploi se sera accrue après plusieurs promotions ou grâce à votre ancienneté. Vous avez raté plusieurs décennies de rendements composés, mais il vous reste tout de même les avantages de la crois-

retraite, soutient Bruce Armstrong, directeur des programmes d'épargnes-placements chez Scotiabank.

Il arrive parfois, au cours d'une carrière, qu'une personne doive s'absenter du travail pour une période plus ou moins longue, par exemple pour rester à la maison avec les enfants. Dans ce cas, cette personne doit songer aux conséquences sur les contributions au Régime de pensions du Canada et, le cas échéant, sur les contributions au régime de retraite de l'employeur, indique M. Armstrong. « Si ces circonstances entraînent des conséquences négatives quant à ces deux régimes, il faut combler la différence avec votre REER », ajoute-t-il.

L'« auto-emprunt »

> À cette étape de la carrière, il est possible que vous deviez emprunter pour acheter votre première maison ou pour vous recycler.

Le Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) et le Régime d'accession à la propriété (RAP) vous permettent d'emprunter sur vos REER sans intérêts ; vous bénéficiez alors d'un certain nombre d'années pour rembourser — 10 ans pour le REEP et 15 ans pour le RAP. Pendant ces années, vous perdrez toutefois les intérêts composés : c'est donc une décision qu'il ne

En fin de carrière

Contributions

> En règle générale, si vous faites partie de la main-d'oeuvre active et que vous avez moins de 69 ans, vous devriez toujours penser à ce que vous pouvez ajouter à votre REER, conseille M. Armstrong. À moins que leurs dettes ne soient un trop lourd fardeau, même les gens près de la retraite devraient toujours s'efforcer de mettre de l'argent dans leur REER chaque fois qu'ils le peuvent, dit-il.

« Il n'est jamais trop tard, soutient-il. Vous avez un allègement fiscal immédiat et l'argent demeurera dans votre REER jusqu'à ce que vous ayez 69 ans. L'argent offrira un rendement à l'abri de l'impôt. »

Tout au long de votre carrière, de bonnes habitudes d'épargne détermineront au bout du compte combien d'argent sera à votre disposition à la retraite, précise M. Armstrong.

Il recommande d'effectuer des contributions automatiques avec chaque paie pour un montant équivalent à la première heure de chaque jour de paie, tout au long de la carrière.

FEER > À cette étape de la carrière, il faut s'informer à propos des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), qui permettent de transférer de l'argent de votre REER ou d'un régime de retraite enregistré. Une fois que vous êtes à la retraite et que vous avez activé votre FERR, vous retirez une certaine portion de votre argent et vous payez finalement de l'impôt sur cette somme, après avoir épargné pendant des années à l'abri du fisc. Un grand avantage du FERR tient au fait que vous pouvez y transférer votre REER, lequel peut continuer à croître en valeur, à l'abri de l'impôt. Mais vous ne pouvez plus y faire de contributions.

Un jeune de 25 ans qui contribue 6000 \$ par année pendant 10 ans, à un taux de rendement annuel composé de 7,5 %, disposera d'environ 743 000 \$ à l'âge de 65 ans.

pendant des décennies et gravi certains échelons ou que vous entrepreniez à peine votre carrière, mettre de l'argent de côté pour votre retraite est important, selon les planificateurs financiers, pour vous assurer de jouir d'un style de vie intéressant lorsque vous quitterez le stationnement de votre employeur pour la dernière fois.

Tôt en carrière

Faire le saut

> Pour les nouveaux dans le monde de la planification en vue de la retraite, un gros obstacle à surmonter est celui de bâtir un plan et de s'y tenir au fil des ans. Passer du statut d'étudiant affamé à celui de travailleur ayant des revenus disponibles peut vous empêcher de penser à demain.

Le moment est-il propice ?

> M^{me} Adshade se demande s'il est bien avisé de garder de l'argent dans un REER si tôt. Pour sa part, M^{me} Lovett-Reid lui suggère de mettre toutes ses économies à l'oeuvre dans un portefeuille relativement audacieux pour obtenir le rendement potentiel maximum.

pendant les années où son argent n'est pas sollicité ailleurs. »

Crédits en banque

> M^{me} Lovett-Reid suggère aussi à Julie Adshade de songer à réclamer les crédits d'impôts auxquels ses contributions lui donnent droit dans quelques années seulement, au moment où son salaire sera probablement plus élevé. Cette stratégie fera en sorte qu'elle aura plus d'argent à sa disposition.

En mi-carrière

Intérêts acquis

> L'un des problèmes qui se posent fréquemment aujourd'hui tient au fait que les travailleurs disposent d'intérêts dans plusieurs régimes tandis qu'ils vont d'un emploi à un autre, explique Tom Zaks, conseiller en placement de RBC Dominion Securities. « C'est leur argent, dit-il. Mais il n'est pas rare que nous voyions ces participations à des caisses de retraite laissées là sans que les employés les regroupent en un seul régime. Tout devient éparpillé. »

Selon M. Zaks, la meilleure chose à faire avec des portefeuilles éparpillés est de consolider ces

sance d'épargnes à l'abri des impôts.

Pas d'arrêter

> Assurez-vous aussi de maintenir le niveau de vos contributions, car c'est un aspect important de l'épargne en vue de la

faut pas prendre à la légère.

Mais c'est parfois un mal nécessaire, affirme M^{me} Lovett-Reid.

« On ne peut pas mettre un prix sur les études que l'on a toujours rêvé de faire, dit-elle. Si tel est le cas, ce peut être une bonne décision de piger dans votre REER. »

La plupart des conseillers financiers recommandent de régler les dettes comportant de hauts taux d'intérêt avant de commencer à épargner en vue de la retraite.

Vos épargnes ont de la valeur. Mais sont-elles protégées?

SADCCDIC
Société d'assurance-dépôts du Canada
Canada Deposit Insurance Corporation

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) protègent d'office la plupart des dépôts faits dans une banque, société de fiducie, société de prêt, ou coopérative de services financiers (caisse populaire), jusqu'à concurrence de 60 000 \$.

Pour plus de renseignements :
Composez le 1.800.461.7232 (SADC)
ou le 1.866.526.0311 (AMF)
Consultez le site de la SADC au www.sadc.ca
ou celui de l'AMF au www.lautorite.qc.ca
Ou contactez votre institution financière.

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

REER 2005

Quand rigueur et plaisir vont ensemble

PORTRAIT FINANCIER

PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

> Aucun enfant, Vivant en couple.

Guillaume a 34 ans . Professionnel à son compte avec un bureau à domicile.	Camille a 31 ans . Salariée au sein d'une équipe de vente.
Revenu annuel brut estimé à 42 000 \$ avec des dépenses admissibles de 8000 \$.	Salaire d'environ 43 000 \$ (incluant un bonis annuel moyen de 2000 \$)
Le revenu de travail imposable est donc de 34 000 \$.	

NOTES

Aucun membre du couple ne participe à un caisse de retraite (RPA) au travail. Camille participe au programme d'assurance collective, lequel couvre également Guillaume

ACTIF

300 \$	Encaisse actuelle.
6500 \$	Provision pour acomptes provisionnels et remboursement de TPS-TVQ pour les revenus de travailleur autonome de Guillaume
0 \$	Investissement nonenregistré (hors REER)
4300 \$	REER de Guillaume
7200 \$	REER de Camille
100 000 \$	Maison
6000 \$	Auto modèle de l'an 2000
35 000 \$	Biens personnels

PASSIF

65 000 \$	Hypothécaire (paiement bi-hebdomadaire de 254 \$)
12 000 \$	Prêt étudiant de Camille (paiement mensuel de 143 \$)
4000 \$	Prêt étudiant de Guillaume (paiement mensuel de 112 \$)
0 \$	Cartes de crédit
4600 \$	Marge de crédit (paiement de 350 \$/mois)
1200 \$	TPS-TVQ à verser à titre de travailleur autonome par Guillaume

NOTES

> Guillaume a déjà versé un total de 6700 \$ comme acomptes provisionnels pour ses impôts du Québec, les 15 septembre 2003 et 15 décembre 2003.

OBJECTIFS DU COUPLE

- Rénovation de la maison:** estimation de 15 000 \$ pour les cinq prochaines années.
- Diminuer les dettes.**
- Préparation de la retraite.** Il s'agit d'un objectif lointain et peu prioritaire. Toutefois l'économie d'impôt est un facteur attrayant.

NOTES

Le couple participe à un programme d'épargne périodique en REER totalisant 2600\$ par an pour Guillaume et 3250 \$ par an pour Camille, pour un total de 5850 \$.

Le couple n'a pas de programme d'épargne non enregistré. Guillaume et Camille ont retiré 20 000 \$ chacun (40 000 \$ au total) de leurs REER dans le cadre du Régime d'accès à la propriété pour s'acheter une maison, en 2003. Ils devront rembourser chacun 1333 \$ par année, soit le montant minimum prescrit par la loi, à leur REER à partir de 2005.

Guillaume a des cotisations inutilisées au REER d'environ 26 000 \$ et Camille d'environ 13 000 \$.

RECOMMANDATIONS

- Maintenir** la priorité du couple de régler au plus vite les dettes ainsi, à partir de 2008, le couple n'ayant plus de dette à régler (sauf l'hypothèque).
- Bénéficier** d'un surplus d'environ 300 \$ par mois. Néanmoins, il faudra prévoir éventuellement le remplacement de l'auto, probablement après 2008.
- Maintenir** l'habitude d'épargne dans leurs REER et hausser les sommes épargnées lorsque les dettes seront réglées (excluant l'hypothèque).
- Établir** un programme de « fiscalisation des dettes ». Il suffit d'établir une marge de crédit exclusive aux dépenses d'entreprises puis administrer en priorisant le règlement des dettes dont les intérêts sont non déductibles de l'impôt.
- Rédiger** chacun un mandat en cas d'incapacité.
- Établir** une police d'assurance invalidité pour Guillaume lequel n'a pas de couverture actuellement.

YVES GINGRAS

Tôt un samedi matin, Guillaume accueille le journaliste de *La Presse Affaires* tandis que sa conjointe est toujours dans la douche. Leur conseiller financier, Gaétan Veillette du Groupe Investors, a téléphoné pour avertir qu'il arrivera un peu plus tard que prévu, car le match de ringuette de sa fille n'est pas terminé.

Guillaume en profite donc pour faire visiter la petite maison au journaliste. Elle est à l'image du couple : simple et sans prétention, mais coquette, sympathique et de bon goût.

Nous sommes loin des immenses maisons criardes actuellement à la mode. C'est que Camille et Guillaume n'ont pas d'argent en trop.

Camille descend finalement.

Le malaise plane tant chez le couple que chez le journaliste. Ce dernier sent qu'il s'immisce dans ce qui est considéré au Québec comme quelque chose relevant de l'intimité d'un couple : ses finances personnelles.

L'argent demeure un sujet tabou.

Camille et Guillaume sont gênés de divulguer leurs finances personnelles.

Mais puisque l'intérêt public sera servi, allons-y ! *La Presse Affaires* ne recule devant rien pour informer son lectorat.

Un couple représentatif

Le couple est on ne peut plus représentative de sa génération. El-

Contrairement à plus de la moitié des Québécois, notre couple, malgré son jeune âge, dispose déjà de REER.

le, salariée non syndiquée dans les télécoms. Lui, travailleur autonome. Époque oblige.

Leur classe sociale ? Ni riche ni pauvre : rien de plus moyen.

Camille touche 43 000 \$ et Guillaume, 34 000 \$. Le salaire industriel moyen au Québec est de 41 100 \$.

Pourtant, contrairement à plus de la moitié des Québécois, notre couple, malgré son jeune âge, dispose déjà de REER, même si les totaux sont plutôt modestes pour l'instant.

En 2003, Camille et Guillaume ont eu recours au Régime d'accès à la propriété (RAP) pour acheter une petite maison sur la Rive-Sud. Ils ont donc retiré chacun 20 000 \$ de leurs REER.

Guillaume, qui aime bien le vin, assister à des spectacles de jazz et fréquenter les bons restos, avait peur de s'ennuyer de la vie trépidante de Montréal.

« Nous aimions Montréal et sa vie culturelle, mais les maisons étaient hors de prix », explique-t-il.

Camille, qui travaille au centre-

ville, s'inquiétait plutôt des bouchons sur les ponts.

Non, je ne regrette rien

Deux ans plus tard, le jeune couple ne regrette rien. Il faut dire que Camille et Guillaume ont fait leurs devoirs.

Premièrement, ils ont choisi une demeure tout près des ponts et des transports en commun. Ils évitent ainsi une partie des désagréments des embouteillages et n'ont pas eu à acheter une deuxième voiture.

De plus, ils se contentent d'une voiture modeste (une Hyundai Excel) et d'occasion, qu'ils conservent le plus longtemps possible, réduisant du coup les coûts de transport.

Deuxièmement, il était hors de question d'acheter une maison extravagante qui aurait placé nos deux tourtereaux dans une situation financière périlleuse. « La banque, en se basant sur nos deux revenus (77 000 \$), avait établi un prêt pré-autorisé excédant 200 000 \$. C'est fou ! s'indigne Camille. Les agents d'immeubles, lorsqu'ils connaissent le montant du prêt autorisé par la banque, font visiter des maisons d'une valeur plus élevée que celle que cherche initialement les acheteurs. »

Le but étant évidemment d'inciter les gens à acheter des maisons d'un prix élevé afin d'accroître la commission des agents.

Camille et Guillaume ne sont toutefois pas tombés dans le panneau. Ils ont tenu leur bout et opté pour une maison dont le prix voisinait les 100 000 \$.

Aujourd'hui, après des travaux, la maison est coquette et le jeune couple en est fier à juste titre. Et la mise de fonds de 40 000 \$ provenant des REER leur a permis de limiter l'emprunt à 65 000 \$, d'où des paiements inférieurs à 500 \$ par mois — moins qu'un loyer... Guillaume y va toutefois d'un conseil : « Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

« Une maison comporte nombre de dépenses imprévues comme une tondeuse, des boyaux d'arrosage, etc., qu'on a tendance à oublier lorsqu'on fait nos calculs ».

Pour ne pas vivre avec 7000 \$ par an

YVES GINGRAS

« Ah ! La belle vie que je mènerai sur les plages du Sud », vous dites-vous en songeant à la retraite tant attendue. Or, savez-vous que le montant maximal versé par le Régime des rentes du Québec (RRQ) à un travailleur qui cesse de travailler à 60 ans, l'âge moyen du départ à la retraite au Québec, est de 580,13 \$ par mois (6916,56 \$ par an) ? Pas de quoi pavoiser bien longtemps sur les plages ou les terrains de golf.

Et sachez qu'il s'agit du maximum

Si toutefois vous attendez l'âge de 65 ans pour quitter le marché du travail, vous recevrez alors 25 % de votre revenu moyen des cinq dernières années de vie active jusqu'à concurrence de 828,75 \$ par mois (9945 \$ par an). Vous serez également admissible à une pension de la sécurité de vieillesse (PSV) au montant de 471,76 \$ et du supplément de revenu garanti (SRG) qui, dans le cas d'une personne seule recevant le maximum du RRQ et ne disposant d'aucun autre revenu, atteindra 157,21 \$ par mois.

somme maximale du RRQ et ne comptant sur aucune épargne ou caisse de retraite recevra 1458,72 \$ par mois (17 504,64 \$ par an), soit à peine 42 % du revenu qu'elle recevait au cours de sa vie active. Une bien maigre pitance pour une personne sans doute habituée à un train de vie plus faste.

Malgré cette pingrerie des pensions étatiques, 38 % seulement des contribuables québécois comptent cotiser cette année à un REER, selon la Banque Royale. De surcroît, 58 % des travailleurs québécois ne disposent pas d'une caisse de retraite.

Ces sommes bien minimes vous étonnent ? C'est que vous faites probablement partie de la majorité des Québécois, 81 % de la population en fait, qui ne sont jamais interrogés sur le montant de pension gouvernementale qu'ils recevront à leur retraite. Ou encore, à l'image de 11 % des Québécois, vous comptez gagner à la loterie pour pourvoir à vos besoins de retraite.

Pourtant, les actuaires s'entendent pour dire que pour mainte-



Une personne vivant seule recevant la somme maximale du RRQ et ne comptant sur aucune épargne ou caisse de retraite recevra 1458,72 \$ par mois.

que vous pourrez toucher à 60 ans. C'est en effet le montant que l'on verse au travailleur qui a gagné au cours des cinq dernières années de sa vie active le salaire maximal admissible de 41 100 \$ par année, c'est-à-dire le salaire moyen dans l'industrie québécoise. Vous gagniez moins ? Eh bien vous toucherez une pension encore moindre.

Ces deux dernières sommes sont remises par le gouvernement fédéral et ne peuvent en aucun cas être versées avant l'âge de 65 ans, sauf si vous avez entre 60 à 64 ans et êtes l'époux ou le conjoint de fait d'un retraité de plus de 65 ans.

Donc, pour résumer, une personne vivant seule recevant la

nir votre niveau de vie, il faudra compter à la retraite sur un revenu représentant 70 % de celui dont vous disposez lorsque vous étiez actif. Or, les régimes publics de pension ne vous fourniront qu'environ 40 % de vos revenus de travail (15 % proviendront du gouvernement fédéral et 25 % du RRQ).

Les gouvernements vous laissent donc la responsabilité, à

vous ou à votre caisse de retraite, d'aller chercher à même vos épargnes le 30 % manquant pour atteindre le cap des 70 %, établi par les savants calculs des actuaires.

D'où l'importance de commencer à songer le plus tôt possible à épargner pour la retraite, dans le but de se constituer un capital qui vous permettra de toucher les revenus suffisants.

Combien recevrez-vous ?

YVES GINGRAS

Le montant maximal admissible pour le calcul de la rente de retraite du RRQ est fixé en 2005 à 41 100 \$. Ce montant représente le salaire moyen dans l'industrie québécoise.

Le RRQ vous versera une rente constituant 25 % de votre propre revenu moyen en autant qu'il ne dépasse pas le montant maximal admissible.

La rente maximale en 2005 pour une personne qui prend sa retraite à 65 ans est donc de 828,75 \$ par mois ou 9945 \$ par année.

Vous pouvez accrocher vos patins dès 60 ans si vous le voulez, mais sachez que votre rente sera alors diminuée de 0,5 % par mois (6 % par an).

Ainsi, une personne qui décide de commencer à toucher sa rente à 60 ans sera pénalisée de 30 % à vie et ne recevra que 580,13 \$ par mois.

Celui qui attendra 70 ans pour recevoir sa rente de retraite verra celle-ci bonifiée de 30 % (6 % par année ou 0,5 % par mois) et encaissera 1077,38 \$ par mois jusqu'à son décès.

Ces sommes sont indexées au coût de la vie. Cependant, les hausses du prix de l'alcool et des produits du tabac ne sont pas retenues dans le calcul de l'inflation par le RRQ.

Rentés du Québec	
Revenu annuel moyen de fin de carrière en 2004	Célibataire de 60 ans
15 000 \$	2625 \$
20 000 \$	3500 \$
25 000 \$	4375 \$
30 000 \$	5250 \$
35 000 \$	6125 \$
40 000 \$	6839 \$
45 000 \$	6839 \$
50 000 \$	6839 \$

Source : RRQ

ING FONDS C'est votre REER.

Pour bâtir votre avenir financier, il vous faut un plan et des outils puissants. Lorsque votre représentant en services financiers recommande un Fonds ING, vous pouvez être certain que votre stratégie d'investissement sera établie à l'aide d'outils puissants conçus avec soin.

514 448-5711

UNIVESTRA ASSOCIÉE DE SERVICES FINANCIERS

Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir. Les parts d'un fonds commun de placement ne sont pas garanties. Leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas une indication de leur rendement futur.



En succursale, en ligne ou par téléphone, je choisis comment investir dans mon REER.

L'important, c'est de cotiser judicieusement... et je choisis RBC®.

« C'est toujours un défi pour moi de trouver du temps pour investir dans ma retraite. Ce qui est pratique, c'est que je peux cotiser sans sortir de la maison et à l'heure qui me convient le mieux. RBC m'aide à dormir sur mes deux oreilles. »

Plus de 9 000 spécialistes en placement à votre disposition dans plus de 1 100 succursales. Et la possibilité de cotiser en ligne ou par téléphone, jour et nuit.

Composez le 1-800-ROYAL® 1-1, rendez-vous en succursale ou consultez le www.rbcbanqueroyle.com/reer.

JE CHOISIS RBC



REER 2005

Pour ne pas survivre à son capital

JEAN COURCHESNE
LE SOLEIL

Les lois fiscales forcent les retraits à convertir tôt ou tard leur REER en revenu de retraite. La décision, propre à chacun, doit absolument découler d'une analyse soignée et approfondie.

Avant tout, cependant, le retraits confronté à ce choix doit se poser objectivement la question suivante : comment gérer efficacement mon capital de retraite pour qu'il puisse me procurer le revenu nécessaire durant toute ma retraite ainsi que celle de mon conjoint ? L'expérience douloureuse des marchés boursiers des dernières années démontre clairement qu'à ce niveau, il n'y a pas de place pour l'improvisation et la spéculation.

Le choix de conversion

Vous devez convertir votre REER en revenu de retraite au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle vous atteignez 69 ans. Vous pouvez transférer les éléments d'actif de votre REER dans un fonds enregistré de revenus de retraite (FERR) ou confier la valeur accumulée à un émetteur de rentes, comme une compagnie d'assurance. Rien ne vous empêche d'opter à la fois pour un FERR et une rente. La conversion, qui doit être faite avant l'âge limite de 69 ans, n'entraîne aucune conséquence fiscale.

Le FERR est essentiellement le prolongement du REER. Cependant, pour contraindre les retraits à se soumettre graduellement aux lois fiscales, il exige un retrait minimum chaque année.

Contrairement à l'option des rentes, vous pouvez retirer le montant que vous voulez de votre FERR (en autant que vous respectiez le montant de retrait minimum obligatoire). Cette possibilité donne plus de flexibilité, mais comporte aussi un danger : vous risquez d'épuiser plus rapidement votre FERR. Le FERR demande donc une grande discipline au niveau des décaissements et de sa gestion, car un rendement négatif a le même effet qu'un retrait sur votre capital. À votre décès, le solde du FERR est remis à votre succession.

Les retraits désirant une solution clé en main peuvent opter pour l'achat d'une rente. Ceux

Vos revenus minimums à la retraite

Revenu avant 65 ans	RRQ	PSV *	SRG **	TOTAL	% du revenu de vie active
0 \$	0 \$	5 661 \$	6 728,28 \$	12 389 \$	S/O
10 000 \$	2 500 \$	5 661 \$	5 478,28 \$	13 639 \$	136 %
20 000 \$	5 000 \$	5 661 \$	4 228,28 \$	14 889 \$	74 %
30 000 \$	7 500 \$	5 661 \$	2 978,28 \$	16 139 \$	54 %
40 000 \$	9 945 \$	5 661 \$	1 728,28 \$	17 334 \$	43 %
50 000 \$	9 945 \$	5 661 \$	1 728,28 \$	17 334 \$	35 %
60 000 \$	9 945 \$	5 661 \$	1 728,28 \$	17 334 \$	29 %
70 000 \$	9 945 \$	5 661 \$	1 728,28 \$	17 334 \$	25 %
80 000 \$	9 945 \$	5 661 \$	1 728,28 \$	17 334 \$	22 %
90 000 \$	9 945 \$	5 661 \$	1 728,28 \$	17 334 \$	19 %
100 000 \$	9 945 \$	5 661 \$	1 728,28 \$	17 334 \$	17 %

* La PSV est réduite de 15 cents pour chaque dollar gagné à la retraite en sus de 60 806 \$ par an

** Le SRG est diminué de 1 \$ pour chaque 2 \$ de revenu autre que la PSV



qui veulent recevoir un revenu périodique à vie choisiront la rente viagère, tandis que ceux qui préfèrent un revenu garanti jusqu'à 90 ans choisiront la rente certaine. Les deux types de rentes peuvent comporter une clause d'indexation.

Le montant de la rente viagère que vous pouvez négocier varie en fonction de plusieurs facteurs comme l'espérance de vie, le sexe, les taux d'intérêt en vigueur au moment de sa négociation et les garanties accessoires que l'on

Les retraités désirant une solution clé en main peuvent opter pour l'achat d'une rente.

y ajoute. Ces facteurs n'agissent pas tous dans le même sens. Des taux d'intérêt élevés font bénéficier d'une meilleure rente toute votre vie. Par contre, une espérance de vie accrue et des garanties accessoires, comme la réversibilité au conjoint, ont tendance

à en faire diminuer le montant. Il faut donc être vigilant au moment de la négociation et, dans certains cas, en décaler l'achat à un moment plus propice — par exemple, attendre une hausse des taux d'intérêt.

Dans le cas de la rente viagère, pour protéger le conjoint ou la succession contre un décès prématuré, il est possible d'ajouter une clause de réversibilité ou de garantie. La clause de réversibilité assure au conjoint survivant le paiement de la rente (selon le

Finalment, il est important de garder en tête que l'option du FERR ne constitue pas nécessairement un choix définitif. Cela signifie que vous pouvez éventuellement le convertir en rente, en totalité ou en partie, au moment où vous le jugerez opportun. L'option des rentes (viagères ou certaines) constitue habituellement un choix irréversible.

FERR ou rentes ?

L'enjeu est de taille, puisque vous souhaitez garantir, à vous et à votre conjoint (s'il y a lieu), un revenu jusqu'au décès. Voici comment procéder pour prendre une décision. > Faites votre budget et déterminez le montant de revenus nécessaires pour vivre selon vos objectifs.

> Inventoriez vos sources de revenus, comme la rente de retraite de l'employeur, la rente de la Régie des rentes du Québec, la pension de la Sécurité de la vieillesse, les revenus de placements, etc.

> Comparez les résultats.

Deux possibilités subsistent alors : vous avez un déficit de revenus ou vous n'en avez pas. Si vous n'en avez pas, le choix du FERR devient plus évident. Dans l'éventualité contraire, l'option des rentes devrait être sérieusement envisagée (en temps opportun), du moins pour combler le déficit de revenus que vous aurez déterminé. En fonction de votre capital REER accumulé, il est alors possible que vous optiez pour une combinaison rentes-FERR.

La procédure suggérée est très conservatrice, mais garantit le résultat de votre démarche. Est-il raisonnable de prendre un risque avec ses revenus de retraite ? Vous savez, il peut être désastreux pour un retraité de survivre à son capital de retraite.

Jean Courchesne, c.g.a. et planificateur financier, est vice-président adjoint et gestionnaire chez Placements et Trust Éterna à Québec.

La cotisation dans tous ses atours

MARC BEAUCHAMP
COLLABORATION SPÉCIALE

Cotiser à un REER procure des avantages additionnels à ceux traditionnellement attribués à la préparation d'une retraite dorée, soutient Hugo Lessard, planificateur financier à la succursale de Terrebonne du Groupe BMO Banque de Montréal.

Le REER peut avoir plusieurs autres utilités.

D'une part, il permet de soulager les difficultés financières occasionnées par la perte subite d'un emploi.

Il peut aussi permettre de dégager un versement initial pour l'achat d'une maison (RAP).

Enfin, grâce au REEP, le REER permet de toucher un revenu non imposable (à condition de le rem-

boursier plus tard) pour un retour aux études à temps plein.

RAP et REEP

Le Régime d'accès à la propriété (RAP) est un outil qui permet à un individu ayant accumulé les fonds nécessaires dans un REER d'emprunter jusqu'à concurrence de 20 000 \$ — à même son REER — sans versement d'intérêts pour l'achat d'une habitation et ce, sans impact fiscal. Pour avoir droit au RAP, l'épargnant doit remplir certaines conditions, dont ne pas avoir été propriétaire d'une habitation au cours des cinq dernières années. Cette somme empruntée à même le REER devra être entièrement reversée à un REER sur une période de 15 ans.

Dans la même veine, le Régime

d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) permet au cotisant disposant des ressources financières nécessaires d'aller pigner dans son REER pour financer des études postsecondaires.

Il peut ainsi emprunter dans son REER sans payer d'impôt sur la

Généralement, il est avantageux pour une personne de cotiser à un RRI à compter du début de la quarantaine.

somme prélevée. Il doit rembourser le tout sur 10 années.

Dans les deux cas précédents, si l'épargnant ne rencontre pas ses obligations de remboursement dans les délais escomptés, les sommes convenues seront ajou-

tées à son revenu, entraînant un impact fiscal, souligne M. Lessard.

RRI

Un régime de prestations déterminées, soit un régime de retraite individuel (RRI), peut être mis

en place pour les actionnaires et les employés clés d'entreprises.

« Avantage intéressant, selon Nadine Parla, comptable agréée et planificatrice financière chez PricewaterhouseCoopers. On peut verser davantage de cotisa-

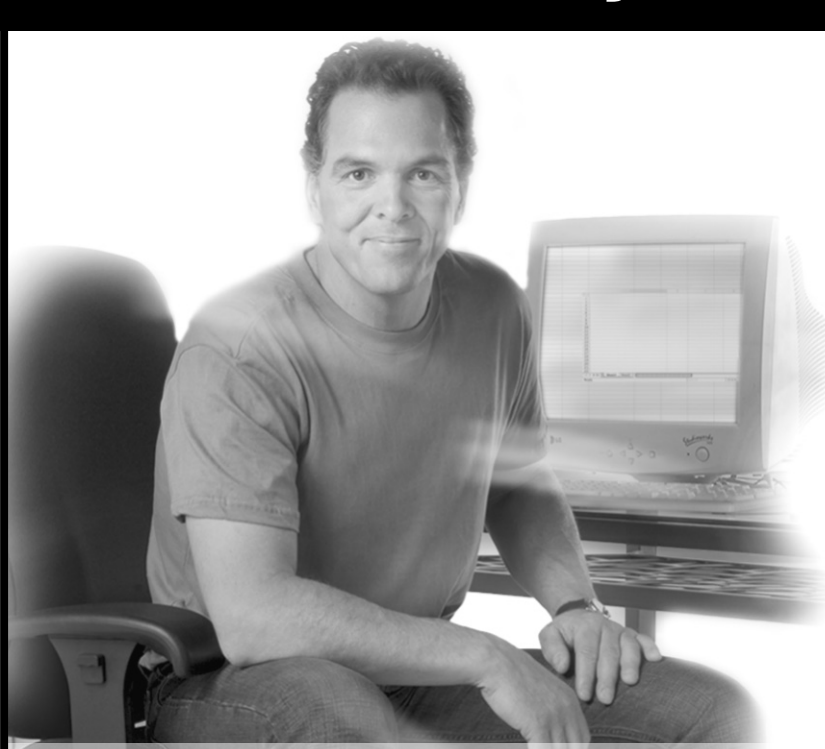
tions à un RRI qu'à un REER » si toutes les conditions sont réunies.

Généralement, il est avantageux pour une personne de cotiser à un RRI à compter du début de la quarantaine car il est possible de mettre plus d'argent à l'abri de l'impôt de cette façon qu'avec un REER.

Évidemment, précise Mme Parla, peu importe si des cotisations à un RRI ou à un REER sont envisagées, il est important, avant tout, de déterminer une composition

optimale de combinaison de revenus (salaire versus dividendes), en analysant le taux marginal d'imposition du dirigeant et des membres de la famille travaillant dans l'entreprise afin de ne pas créer d'impacts fiscaux négatifs.

J'ai des valeurs... j'investis où ça compte !



- >> J'épargne plus facilement pour ma retraite
- >> Je profite d'avantages fiscaux
- >> Je contribue au maintien et à la création de milliers d'emplois au Québec
- >> Je participe à l'essor d'une finance socialement responsable

30% de crédits d'impôt + REER



Émission d'actions limitée

Premier arrivé, premier servi

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

(514) 525-5505 • 1 800 253-6665
www.fondaction.com

Note : Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Veuillez lire le prospectus simplifié de Fondation, disponible à nos bureaux ou dans notre site Internet.

Le toujours incontournable REER

PIERRE JUNEAU
LE SOLEIL

Les planificateurs financiers constatent régulièrement que le Régime enregistré d'épargne retraite (REER) est un outil fiscal qui n'est jamais assez bien connu.

Pour y déduire une contribution dans vos déclarations fiscales de 2004, vous devez l'effectuer au plus tard le 1^{er} mars 2005. Afin de vous permettre de l'utiliser au maximum, en voici les caractéristiques fiscales générales.

> Avantages fiscaux : déductibilité des contributions (dont les droits inutilisés s'accumulent depuis 1991) et composition de ses revenus à l'abri de l'impôt.

> Contribution maximale : le maximum déductible selon votre avis de cotisation fédéral de l'année précédente. Pour 2004, ce maximum (selon votre avis de cotisation fédéral 2003) est l'équivalent de 18 % du revenu gagné en 2003 (maximum 15 500 \$), moins votre facteur d'équivalence à la case 52 du feuillet T-4 de 2003, plus vos déductions inutilisées depuis 1991.

> Vous devriez envisager de verser votre contribution maximale en début d'année (au lieu d'attendre en février de l'année suivante) pour profiter de l'accumulation des revenus à l'abri de l'impôt durant un an de plus. Pour 2005, elle se calculera ainsi : 18 % du revenu gagné en 2004 (maximum 16 500 \$), moins votre facteur d'équivalence à la case 52 du feuillet T-4 de 2004, que vous devez recevoir d'ici la fin de février.

> Vos pouvez transférer à votre REER une allocation de retraite, jusqu'à concurrence de 2000 \$ par année de service complète ou partielle avant 1996, plus 1500 \$ par année avant 1989 pour laquelle vous ne

contribuez pas au Régime de pension agréé de votre employeur ou pour laquelle sa part ne vous en était pas acquise.

> Vous pouvez cotiser immédiatement, mais reporter la déduction dans une année future à revenus prévus supérieurs, pour en maximiser l'économie fiscale et éviter que cet argent ne génère des revenus imposables.

> Versez et maintenez ensuite la contribution de 2000 \$ acceptée en plus de votre limite permise, et déduisez-la lorsque vous prendrez votre retraite en diminuant d'autant votre contribution lors de la dernière année où vous aurez un maximum déductible.

Le REER du conjoint

> L'utilisation du REER du conjoint permet de minimiser la note fiscale totale du couple généralement à la retraite, si l'on prévoit alors une différence importante entre les autres revenus respectifs des conjoints (attention cependant à la règle des trois ans qui régit l'imposition des retraits).

> Dans le cas de conjoints au différentiel d'âge important, son utilisation permet même d'en reporter carrément la note fiscale de plusieurs années.

> Les REER font partie du patrimoine familial des conjoints mariés qui ne s'en sont pas soustraits de la manière prescrite ; les conjoints de fait n'étant pas régis par ces dernières règles, ils doivent se protéger autrement à ce niveau.

> Les conjoints de fait de même sexe peuvent maintenant partager leur REER.

Stratégies particulières

> Vous pouvez généralement transférer, en argent ou en biens, un REER d'une institution finan-



PHOTO STOCKBYTE

L'utilisation du REER du conjoint permet de minimiser la note fiscale totale du couple à la retraite.

cière à une autre, sous réserve de la nature de ces placements et des frais et politiques de votre fiduciaire actuel en la matière.

> Privilégiez vos contributions au REER collectif de votre employeur s'il y contribue également pour vous en fonction de vos propres contributions.

> Vous pouvez contracter un prêt pour profiter en tout ou en partie de vos cotisations accumulées inutilisées, pour tenter de maximiser vos ressources financières pour la retraite, même si les intérêts ne sont pas déductibles d'impôts. Respectez votre budget, car si vous deviez en retirer des sommes pour rembourser, vous « brûleriez » vos droits de cotisations. Il serait alors préférable d'étaler cette stratégie sur plusieurs années, tout en appliquant sur votre prêt les économies fiscales ainsi générées.

> Désimmobilisation du Compte de retraite immobilisé (CRI) : il s'agit généralement de le convertir en Fonds de revenu viager (FRV), d'en transférer l'excédent du retrait minimum annuel (jusqu'à concurrence du maximum) dans un REER et d'y contribuer ce minimum annuel jusqu'à concurrence de vos contributions accumulées inutilisées.

> Enfin, n'oubliez pas que les cotisations REER que vous déduisez peuvent générer ou majorer plusieurs privilèges fiscaux calculés en fonction de votre revenu déclaré : crédits d'impôt pour frais médicaux et pour dons de charité, prestations fiscales pour enfants, crédits pour taxes, etc. et diminuer le remboursement de la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et d'assurance emploi.

Mot-clé : planification

Le REER constitue un outil flexible essentiel à l'objectif ultime de tout individu : ne pas manquer d'argent à la retraite, peu importe l'évolution de la démographie, l'état des finances publiques et le financement des soins de santé.

Son utilisation doit découler d'une planification financière constamment actualisée en fonction de l'évolution de vos objectifs et de votre situation personnelle et familiale.

Pierre Juneau, c.a., Pl. Fin., est représentant de courtier en valeurs mobilières de plein exercice et responsable de la fiscalité et de la planification financière du bureau de Québec de MacDougall, MacDougall & MacTier inc. Vous pouvez le rejoindre à l'adresse de courriel pierre.juneau@videotron.ca

Questions fréquentes

Dois-je contribuer à mon REER ou rembourser mon hypothèque ?

Faites les deux : cotisez à votre REER et appliquez l'économie fiscale sur votre hypothèque.

Devrais-je investir dans un REER ou dans un fonds non enregistré ?

Faites les deux : cotisez à votre REER au maximum, et utilisez l'économie fiscale pour investir dans d'autres régimes fiscaux.

Comment composer mon REER en fonction de mon portefeuille non enregistré ?

Pour optimiser la gestion fiscale de son patrimoine, l'investisseur doit d'abord déterminer globalement son allocation d'actif, prioriser la partie à revenu fixe dans ses régimes enregistrés (REER, FERR, etc.) et celle en actions à l'extérieur de ces régimes (fonds « non enregistrés »).



MICHEL GIRARD

Six placements sécuritaires et potentiellement payants

Tout le monde cherche le placement REER idéal, le genre gros rendement assuré... et sans risque. Désolé, cela n'existe pas !

Mais j'ai quand même une solution mitoyenne à vous proposer : les billets boursiers.

Ce type de produit a deux qualités fondamentales : d'abord, votre capital d'investissement est protégé à 100 %, donc totalement sans risque ; ensuite, vous êtes susceptibles d'obtenir un rendement nettement supérieur à celui des certificats de placement garantis (CPG), des obligations (d'épargne) à terme et à taux progressifs et des autres dépôts garantis.

Comme ces placements ultraconservateurs rapportent actuellement de 3,5 % à 4,5 %, selon que le terme choisi est de cinq ou 10 ans, vous allez me dire que la barre à franchir est plutôt basse. Vous avez raison, mais...

On investit souvent dans l'achat d'un billet boursier avec un objectif de rendement minimum d'au moins 7 %. Idéalement 8 %, et même plus.

Au départ, cela élimine presque tous les CPG boursiers offerts par les institutions bancaires, la majorité de ces CPG présentant un rendement plafonné en bas d'un rendement annuel composé de 7,0 %. Heureusement, les billets boursiers sont plus généreux !

Dans le cadre de la présente campagne REER, plusieurs billets boursiers m'apparaissent prometteurs, pour peu que les marchés boursiers et obligataires ne s'effondrent pas. Remarquez qu'advenant un tel scénario, les détenteurs de billets boursiers seraient quand même heureux de constater que leur capital est sauvé — ce qui ne serait évidemment pas le cas de tous les détenteurs de portefeuille d'actions et de fonds communs d'actions et même de portefeuilles équilibrés.

Fait à noter : la plupart des billets

boursiers peuvent être revendus avant échéance sur un marché secondaire prévu à cette fin. Les détenteurs des billets peuvent donc s'en départir avant échéance, ce qui n'est pas possible avec les CPG boursiers offerts par les caisses et les banques. Toutefois, lorsqu'un billet est vendu avant échéance sur le marché secondaire, la garantie du capital ne tient plus.

Voici les principales caractéristiques de six placements intéressants.

Billet Blue Chip

Concepteur : Financière Banque Nationale.

> Il repose sur un portefeuille de 20 grandes sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

> Terme de 7 ans (rendement illimité).

> Rachetable au gré de la Banque Nationale après 3,5 années, avec un rendement annuel plafonné à 9,5 % si tel est le cas.

> Capital garanti par Banque Nationale.

> Disponible chez tous les courtiers.

> Chaque année, il y a plusieurs émissions de ce billet.

> Belle feuille de route jusqu'à maintenant, les émissions précédentes ont toutes rapporté un rendement positif.

> Le billet peut être revendu avant échéance sur un marché secondaire.

Portefeuille équilibré MBI

Concepteur : Financière Banque Nationale.

> Le capital est investi dans six fonds de Montrusco Bolton (obli-

gataires à rendement total, actions canadiennes, actions de petites capitalisations, momentum TSX 100, actions américaines et actions E.A.E.O).

> On parle donc d'un portefeuille grandement diversifié.

> Capital garanti par la Banque Nationale.

> Durée du placement : huit ans.

> Le billet bénéficiera d'un marché secondaire.

> Le rendement visé par les gestionnaires est de 6 à 9 %.

> Les deux précédentes émissions rapportent jusqu'à présent des rendements respectifs de 15 % et plus.

> Le billet est disponible chez tous les courtiers.

Obligations boursières

Émetteur : Placements Québec (1-800-463-5229).

> Portefeuille IQ-30 (renfermant 30 grandes sociétés inscrites à la Bourse de Toronto qui ont leur siège social au Québec).

> Terme de cinq ans, avec rendement total plafonné à 70 %.

> Terme de 10 ans, sans limite de rendement.

> Capital garanti par Placements Québec, le bras financier du Gouvernement du Québec.

> Disponibles chez Placements Québec.

> Placement non encaissable avant l'échéance du terme choisi.

Banque de Montréal CI billet CAPITAL

Concepteur : BMO Nesbitt Burns.

> Le portefeuille du billet repose sur la performance du Fonds de

placements canadiens CI et du Fonds de revenu élevé Signature.

> Capital garanti par la Banque de Montréal.

> La Banque de Montréal peut racheter les billets le 7 septembre 2007, à un rendement annuel composé de 8 % pour les 2,5 ans.

> Si le rachat anticipé n'a pas lieu, le rendement sera sans limite d'ici l'échéance.

> Achat minimum : 2000 \$.

> Terme de cinq ans.

> Les billets bénéficieront d'un marché secondaire.

> Distribution : Fonds CI, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal.

> Le Fonds de placement canadien CI a rapporté un rendement annuel composé de 12,1 % ces cinq dernières années et le Fonds revenu canadien CI, un rendement de 16,5 %.

Citigroup optimisation indicielle

Émetteur et concepteur : Financière Banque Nationale.

> Capital garanti par Citibank Canada.

> Disponible chez tous les courtiers.

> Le rendement est plafonné à 11,7 % l'an, pendant huit ans.

> Huit indices servent au calcul du rendement : S&P 500, Nasdaq 100, Russell 2000, DJ Euro Stoxx 50, Citigroup World Government Bond, Dow Jones Titans 50, Prix du pétrole brut, S&P 500 Real Estate.

> Le rendement sera tributaire de l'accumulation à tour de rôle du rendement de l'indice le plus performant annuellement parmi les huit indices mondiaux. Lorsqu'un indice est choisi comme rendement de référence, il est

par la suite exclu. Au terme de la deuxième année, le choix de l'indice de référence portera sur le plus performant des sept indices restants. Et ainsi de suite jusqu'à la huitième année, moment où il ne restera qu'un seul indice disponible.

> Sur une base historique, en remontant jusqu'au 31 décembre 1991, ce type de billet d'optimisation indicielle a rapporté un rendement annuel de 9 % ou plus. Le rendement historique n'est évidemment pas une garantie de rendement futur.

> Tous les courtiers ont accès à ce billet indicel.

Épargne indicielle Desjardins — indice international

Émetteur : Mouvement Desjardins.

> Le portefeuille de référence repose sur un indice international composé de l'indice canadien (50 %), de l'indice américain (25 %), de l'indice européen (12,5 %), de l'indice anglais (7,5 %) et de l'indice japonais (5 %).

> La garantie du capital est assurée par Desjardins.

> Le terme de cinq ans est plafonné à un rendement total de 41 % (7,1 % l'an).

> Le terme de sept ans n'est assujéti à aucun rendement plafonné.

> Non encaissable avant échéance.

> Distribution : les caisses Desjardins.

La semaine prochaine : ma sélection des meilleurs fonds communs de placement.

Ne laissez personne vous malretraiter.

Si vous ressentez les symptômes de la malretraite, consultez immédiatement un conseiller de la Banque Laurentienne. Même s'il ne reste qu'un mois pour contribuer à votre REER 2004, sachez qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Pour obtenir des conseils ou tout autre renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec nous en composant le 1 877 252-REER ou visitez le site www.malretraite.com pour connaître toutes nos solutions d'investissement.

REER



BANQUE
LAURENTIENNE

Est-ce que
votre
banque
vous
maltraite ?

Serez-vous malretraité ?

Selon toute vraisemblance, une majorité de gens n'ont jamais pris le temps, seuls ou avec un conseiller financier, de bien planifier leur retraite. Pourtant, avec l'espérance de vie qui ne cesse d'augmenter, assurer ses vieux jours devrait être une priorité dans la tête de tout travailleur québécois.

C'est dans cet esprit que l'équipe de la Banque Laurentienne vous a préparé ce deuxième questionnaire pour que vous puissiez déterminer si vos habitudes d'épargne actuelles vous éviteront d'être malretraité.

Questions	OUI	NON
Avez-vous fixé l'âge auquel vous prendrez votre retraite ?		
Avez-vous déjà estimé le montant de vos dépenses une fois à la retraite ?		
Avez-vous estimé à combien s'élèveront les prestations que vous recevrez des régimes publics une fois à la retraite ?		
Si vous avez un régime complémentaire de retraite, savez-vous combien vous recevrez annuellement de ce dernier ?		
Contribuez-vous à votre REER annuellement ?		
Avez-vous toujours contribué le maximum chaque année ?		

Accordez-vous 2 points pour chaque réponse OUI et zéro point pour les NON.

Entre 8 et 12 points

Félicitations ! Vous mettez toutes les chances de votre côté pour vous épargner la malretraite.

Conseil : Demeurez assidu. Continuez de penser à long terme et d'investir régulièrement dans votre REER.

Entre 4 et 8 points

C'est bien, vous êtes conscient du fait que vous devez prendre action pour votre retraite mais vous manquez de constance.

Conseil : Épargnez méthodiquement plutôt que de verser une seule contribution annuelle. Cela peut être de petits montants que vous investissez pendant toute l'année à une fréquence prédéterminée.

4 points et moins

Vous devriez sérieusement envisager dès maintenant une stratégie pour planifier votre retraite.

Conseil : La Banque Laurentienne dispose de produits d'investissement et de financement qui pourront vous permettre de rattraper en partie le temps perdu.

N'hésitez pas à faire appel à l'un de nos conseillers chaque fois que vous avez une interrogation sur la planification de votre retraite. En plus de répondre à toutes vos questions, nos conseillers peuvent vous guider vers des placements, des produits de financement ou des stratégies d'investissement REER conformes à votre plan d'action.

À la Banque Laurentienne, vous ne serez jamais malretraité. Pour obtenir des conseils ou tout autre renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec nous en composant le 1 877 252-REER ou visitez le site www.malretraite.com pour connaître toutes nos solutions d'investissement.



**BANQUE
LAURENTIENNE**